

# JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. MARS

1781.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-  
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-  
ratrice-Reine Apostolique.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Ap-  
probation du Commissaire-Examineur.*

*On trouve chez l'imprimeur de ce Journal,  
les nouvelles piéces suivantes, sur la mort de  
seue Sa Majesté l'auguste Marie-Thérese.*

Oraison funébre prononcée dans l'église  
collégiale du chapitre-royal de Ste. Waudru, à  
Mons, par le R. P. D. Bouillon, Récollet,  
& prédicateur-stationnaire; gr. in-8°. prix 7 f.  
de Lux.

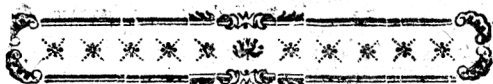
Poème sur la mort de l'Impératrice-Reine  
Marie-Thérese d'Autriche, par M<sup>r</sup>. de Ro-  
chefort, de l'académie royale des inscriptions  
& belles-lettres de Paris; gr. in-8°. de 15 p.  
prix 3 f. de Lux.

*On attend encore dans peu :*

Essai sur la vie de Marie-Thérese, par Mlle.  
Murray, in-4°. prix 18 f. de Lux.

Epitaphes françoises & latines sur le même  
sujet, prix 3. f. de Lux.





# JOURNAL HISTORIQUE

ET  
LITTÉRAIRE.

I. MARS

1781.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Compendium juris naturæ, auctore Franc. Georg. Ditterich, jur. publ. eccl. in cath. Arg. univ. prof. publ. & ord. Argentaurati, typis Georgii Levrault. 1781. 1. vol. in-12. prix de 30 s. de fr.

**I**L y a déjà quelque tems que j'ai annoncé le droit public ecclésiastique de M<sup>r</sup>. Ditterich, avec les éloges que méritoit un ouvrage calqué sur les bons principes, déduit avec toute la clarté, la précision & le développement le plus naturel que la matière comportoit. Cet abrégé du droit naturel est

15 Janvier  
1780. p. 297.

écrit dans le même goût , & doit certainement être distingué d'une foule d'ouvrages du même genre , qui en général font plus ou moins infectés des erreurs de la philosophie , à proportion que leur date est plus rapprochée de l'époque fatale , où cette fiere ennemie des vraies & anciennes maximes de toute espece de droit , jouit du triomphe le plus consommé & le plus universel.

Après avoir donné dans une préface très-méthodique (a) une notion générale du droit naturel , M<sup>r</sup>. D. établit d'abord les devoirs de l'homme envers l'auteur de son être. Il place ces devoirs à la tête de tous les autres , non-seulement parce que leur objet est plus sublime & plus respectable ; mais parce qu'ils influent singulièrement sur tous les autres , qu'ils en sont en quelque façon la sanction & les garans. Il prend de-là occasion d'observer combien les Athées sont redoutables à la société. On sait que dans *ce siècle de tolérance*, J. J. Rousseau n'a pas craint de dire que les Athées dogmatifans devoient être punis de la manière la plus grave. Le Dictionnaire Encyclopédique leur décerne la peine de mort. Notre auteur ajoute à ces autorités celle de Puffendorff , il peut

---

(a) Cette préface est intitulée *prolegomena* ; je suppose que l'auteur a voulu mettre *prolegomenon*. Du moins n'ai-je jamais vu le mot *prolegomena* employé pour un seul discours préliminaire, quoiqu'absolument cela puisse se dire ainsi.

y joindre le sentiment du genre humain dans tous les siècles. *Ex hoc patet, quàm pestiferum genus mortalium Athei sint. Hinc rectè sentit Puffendorff (de offic. hom. & civis libr. I. cap. IV. §. 2.) Atheorum impietatem maximè detestandam & gravissimis pœnis coercendam esse.*

Une objection aussi ridicule qu'infatigablement répétée par tous les Beaux-esprits du jour, c'est qu'il ne faut pas punir, mais instruire les ignorans; comme si au milieu du christianisme un homme pouvoit être de bonne foi dans l'ignorance de Dieu. On ne punit pas les Athées pour les faire croire; mais pour délivrer la société de ses plus cruels ennemis, *plus à craindre, comme dit Voltaire, que les esprits infernaux acharnés sur leurs victimes.* Ce n'est pas l'esprit qu'on veut éclairer, il n'en a pas besoin; c'est la mauvaise volonté, c'est le cœur perverti & corrompu qu'il s'agit de punir. *Nego enim, quòd dum Atheus punitur, illi per hoc notitia Dei ingeri debeat, quam jam habet. Est errans ex malitiâ voluntaris, non vitio intellectûs. Talis non debet doceri, sed tanquàm religionis omnis everfor, juris & legum omnium contemptor, tranquillitatis publicæ perturbator, puniri.*

Après que le savant Erasme a fait l'éloge de la folie, l'on ne doit pas être surpris que les philosophes de ce siècle aient fait l'éloge des passions, j'entends des passions furieuses & indomptées, (car pour les passions en elles-mêmes,

modérées & dirigées par la sagesse, elles font l'ame de tout le bien qui se fait dans le monde, & leur éloge est tout à fait dans le bon ordre des choses raisonnables). Or, ces passions considérées dans leur fougue & leur rébellion contre la raison, paroissent à M<sup>r</sup>. D. devoir être réprimées à tout prix, à moins qu'on ne juge à propos de confondre la société des hommes avec celle des tygres du Monoëmugi, ou des ours de la nouvelle Zemble. *Si liceret passionibus obsequi, vita hominum foret ipsa brutorum vita deterior ac ferocior. Profectò si omnia, quæ libent, licerent, expediret inter ursos, quàm inter homines vivere, cum nullum sit ferocius animal, quàm homo, cui ratio non dominatur.*

L'autorité des peres & meres sur leurs enfans paroît à M<sup>r</sup>. D. entraîner nécessairement un vrai droit de les punir corporellement, en supposant toujours la modération que leur tendresse ne peut guere manquer d'y mettre. Il prétend que l'usage de ce droit est souvent nécessaire pour arrêter les progrès du vice & assurer les effets d'une bonne éducation : en même tems il proscriit l'abus que la dureté, l'humeur ou la colere des parens pourroient faire de ce droit incontestable. *Jus in personam porro involvit facultatem parentum liberos immorigeros moderatè castigandi, cum talis potestas sæpè necessaria sit ad dandam liberis educationem. Sit autem hæc castigatio moderata ne parentes in libero-*

15 Juillet  
280. p. 446.

*rum carnifices degenerent, plus nocituri ni-  
miâ savitie, quàm profuturi.*

Le suicide, ce monstre hideux & fanguinaire qui dévore tant d'hommes dans toutes les classes des citoiens, que des philosophes forcenés nous représentent comme un enfant de la gloire & de la force, est suivant M<sup>r</sup>. D, le produit de la foiblesse & de la lâcheté la plus infame. *Philosophi morales probant; semetipsum occidere ne quidem esse actum fortitudinis, sed potiùs pusillanimitatis; hoc ipso, quòd suicida ad evitandum majus malum saltem imaginarium, mortem, tanquàm minus malum, uti erroneè putat, eligit; quod non faceret, si vir verè fortis esset.*

x. Déc.  
1780, pag.  
473.

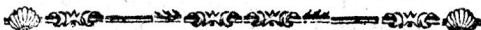
Après une décision si sage, M<sup>r</sup>. D. tombe dans une erreur tout-à-fait inexcusable. Il cherche à affoiblir l'horreur de cette abomination par l'influence de ce je ne fais quelle bile noire, qu'il suppose enchaîner la liberté, étouffer la raison, & enfanter une vraie manie; d'oà il conclut tout bonnement, que souvent les suicides ne sont dignes que de pitié & de commifération. *Sepè tamen ejusmodi furor ex atrâ bile & inveteratâ melancholiâ oritur. Tunc suicida insanus dolendus potiùs, quàm puniendus est.* Avec un tel principe on va loin: Dieu nous garde de le voir généralement adopté; il n'y auroit plus de sûreté parmi les hommes. Dabord, le moïen de savoir si la bile qui dominoit en ce moment le suicide, étoit noire ou d'une autre couleur? l'effet

étant parfaitement le même chez tous les furieux de ce genre, comment distinguer ceux qui ont été la victime de la *bile noire* ? Une distinction que rien ne peut vérifier, n'est pas digne d'entrer dans un code de loix. L'admettre à quelques égards, c'est établir l'arbitraire & assurer une impunité générale. Mais il y a ici quelque chose de plus effrayant, & digne de l'attention des législateurs & des conservateurs des loix. Faut-il une bile plus noire pour qu'un homme dégoûté de la vie, s'en dépouille, que pour qu'il se porte à un assassinat, un parricide, un régicide ? Plus le crime est horrible, énorme, inconcevable, en opposition avec la raison, la nature, les sentimens les plus fortement enracinés dans l'âme de l'homme; plus on sera fondé à croire le scélérat atteint de folie, & à lui décerner la *commisération* publique. Je défie la logique de toute la jurisprudence civile & criminelle de me donner ici une disparité satisfaisante... Voilà où conduisent les maximes de la douce & imbécille tolérance, introduites jusques dans le sanctuaire de la justice vengeresse, & inscrites dans le code des loix pénales ?... Voilà où conduit la funeste anglomanie, cette lâche & stupide imitation de ces farouches insulaires qui ont imaginé de nous donner pour une maladie de rate, la dégradation de l'âme humaine, blasée par l'ivresse des plaisirs sensuels, & l'assouffissement de toutes les passions. . . . Fut-il vrai que le suicide

icide est quelquefois , est toujours dans un véritable délire , que ses sens sont égarés , son esprit obscurci , sa liberté interceptée ; cesseroit-il un instant d'être coupable ? L'ivrogne qui par des débauches réfléchies , par une profession soutenue d'intempérance & de crapule , s'abrutit au point de noier sa raison , & qui dans cet état se souille des plus odieux forfaits , est-il digne de *commisération* , est-il même à l'abri de la vengeance publique ? . . . Eh ! Qu'est-ce que la manie du suicide ( j'entends celui qui fait tant de ravages sous nos yeux ) sinon l'effet naturel & inévitable d'une luxure forcenée , de jouissances brutales accumulées à toute outrance , de sensations opaques & ordurieres qui étouffent dans la fange du vice toute inclination honnête , toute satisfaction raisonnable , celle même qui résulte du sentiment de l'existence ; qui répandent le dégoût de la plus accablante satiété sur tous les plaisirs modérés & décens ? Qu'est-ce autre chose que la tristesse & le dépit qui germe dans l'oubli du devoir , dans le mépris de la religion , dans la renonciation sacrilege aux espérances de l'immortalité ? . . . Et une manie née du sein de ces horreurs , est un titre de justification ? Et ce sont ces monstres qu'on honore des larmes de la *commisération* ; dont les cadavres , au lieu d'être confondus , selon les loix & le respectable usage de nos pieux ancêtres , avec les carcasses des brutes , sont déposés dans nos églises ; dont les noms se prononcent

durant le Sacrifice éternel , dont on agregé la mémoire à celle des ames chrétiennes qui ont quitté la terre dans la paix du Seigneur ? ... Non , ce n'est que dans un tems de vertige , où tous les principes sont violés , toutes les notions confondues , toutes les bienféances civiles & religieuses anéanties , que la dignité de la raison humaine peut effuier des outrages & des insultes de cette force.

Cette observation que je dois au malheur des tems plutôt qu'à l'affertion de M<sup>r</sup>. D , ne doit point du tout affoiblir l'idée avantageuse que j'ai tâché de donner de son ouvrage. J'ajouterai que l'édition est singulierement soignée. La beauté du caractère , du papier , le dessin & le burin des vignettes , tout contribue à la distinguer , & à faire l'éloge de l'imprimerie du Sieur Levrault.



*Lettres d'un Voïageur anglois ; par Mr. Sherlock. A Liege chez Demazeau 1780.*

**A** Près tous les *Voïages d'Italie* , singulierement multipliés dans ces dernieres années , on lira encore avec plaisir plusieurs passages des lettres de M<sup>r</sup>. Sherlock. Il y regne pour l'ordinaire un ton de naïveté & d'une négligence intéressante , qui donne du prix aux plus menus détails. On ne fera pas mécontent , je pense , de l'exemple que j'en cite. Ce sont quelques détails



touchant M<sup>r</sup>. de Voltaire. Le voïageur anglois ne paroît prévenu ni pour ni contre ce philosophe, il en parle avec cette indifférence qui sert merveilleusement à connoître les hommes & à les peindre. “ Le marquis d’Argens, d’Angoulême, me donna une lettre pour M<sup>r</sup>. de Voltaire, dont il étoit l’ami intime. Toute personne recommandée par Monsieur d’Argens étoit sûre d’être bien accueillie à Ferney: M<sup>r</sup>. de Voltaire me fit beaucoup de politesses; ma première visite fut de deux heures; & il me pria pour dîner le lendemain. Chaque jour en sortant de chez lui, j’entrois dans une auberge, où j’écrivois les choses les plus remarquables qu’il m’avoit dites „

M<sup>r</sup>. S. rend compte ensuite des conversations qu’il a eues avec le seigneur de Ferney. Ce dialogue qui est long, me meneroit trop loin. En voici quelques traits. “ Nous parlâmes lettres alors; & depuis ce moment, il oublia qu’il étoit vieux & malade, il parla avec la chaleur d’un homme de trente ans. Il disoit beaucoup d’horreurs contre Moyse & contre Shakespear (a) „.

“ Nous parlâmes de l’Espagne „. *C’est, dit V, un país dont nous ne savons pas plus que des parties les plus sauvages de l’Afrique, & qui ne mérite pas la peine d’être connu. Si un homme veut y voïager, il*

---

(a) Voiez sa lettre à Mr. d’Argental 15 Nov. 1776. p. 415.

faut qu'il porte son lit, &c. Quand il entre dans une ville, il faut aller dans une rue pour acheter une bouteille de vin, un morceau de mulet dans une autre, il trouve une table dans une troisieme & il soupe. Un seigneur françois passoit par Pampelune, il envoïa chercher une broche, & il n'y en avoit qu'une dans la ville, & celle-là étoit empruntée pour une noce „.

S. Vous avez fait bâtir une église.

V. C'est vrai; & c'est la seule de l'univers en l'honneur de Dieu; vous avez des églises bâties à St. Paul, à Ste. Geneviève, mais pas une à Dieu (a).

“ Le lendemain en nous asséiant à dîné, il dit: *Nous sommes ici for liberty & property (pour la liberté & pour la propriété). Ce Monsieur est un Jésuite\**, il porte son chapeau; moi je suis un pauvre malade, je porte mon bonnet de nuit.

V. Comment avez-vous trouvé les François?

\* Un im-  
bécille,  
nommé le  
P. Adam.

---

(a) Il n'y a dans tout l'univers chrétien pas une église dédiée à quelque Saint que ce soit. Toutes sont consacrées à Dieu, ordinairement en l'honneur de quelque Saint. Est-il possible qu'un homme tel que V, ignore les inscriptions des plus célèbres églises de Paris & de Rome. Inscriptions qui par leur élévation & l'énormité des caracteres frappent les yeux de tous les passans. On lit sur celle de Ste. Geneviève. *Deo optimo maximo, sub invocatione sanctæ Genovevæ.* Sur celle de S. Jean de Latran: *Christo Salvatore, in honorem SS. Joannis Baptistæ & Evangelistæ, &c. &c.*

S. *Aimables & spirituels ; je ne leur ai trouvé qu'un seul défaut ; ils imitent trop les Anglois.*

V. *Comment, vous nous trouvez dignes d'être originaux nous-mêmes ?*

S. *Oui, Monsieur.*

V. *Et moi aussi ; mais c'est de votre gouvernement que nous sommes jaloux.*

S. *J'ai trouvé les François plus libres que je ne les avois crus.*

V. *Oui, quant à se promener, à manger tout ce qu'il veut, à se reposer sur son fauteuil, le François est assez libre. Mais quant aux impôts !... Ah, Monsieur, vous êtes heureux, vous pouvez faire tout ; nous sommes nés dans l'esclavage, & nous mourons dans l'esclavage ; nous ne pouvons pas même mourir comme nous voulons ; il nous faut un prêtre.*

“ Son château est commode & assez bien meublé : parmi d'autres tableaux on voioit le portrait de l'Impératrice de Russie, & celui du Roi de Prusse, qui lui avoit été envoyé par ce Souverain ; ainsi que son propre buste en porcelaine de Berlin, avec l'inscription *immortalis* „

“ Ses armoiries de noblesse sont sur sa porte, & sur toutes ses assiettes qui sont d'argent : au dessert les cuilleres, les fourchettes & les lames des couteaux étoient de vermeil ; il y avoit deux services, & cinq domestiques, dont trois étoient en livrée ; il n'est pas permis à un domestique étranger d'y entrer. — Il passé son tems à lire, à

écrire, à jouer aux échecs avec le pere Adam; & à regarder bâtir dans son village. — L'ame de cet homme extraordinaire a été le théâtre de toutes les ambitions; il a voulu être homme de lettres universel; il a voulu être riche, il a voulu être noble. Sa dernière ambition a été de fonder une ville; & en examinant, on verra que toutes ses idées étoient dirigées à ce point: après la disgrâce de M<sup>r</sup>. de Choiseul, quand le ministère françois eut abandonné le projet de bâtir une ville à Verfoix, pour y établir des manufactures & faire tomber le commerce des Genevois, Voltaire se décida de faire à Ferney, ce que le gouvernement françois avoit voulu faire à Verfoix. Il saisit le moment des dissensions de la république de Geneve, & par de belles promesses, il engagea les exilés à se réfugier chez lui, & plusieurs des mécontents les y suivirent. Il fit bâtir les premières maisons, & les donna pour un cens perpétuel: ensuite il prêta de l'argent en rente viagere à ceux qui voulurent bâtir eux-mêmes; aux uns sur sa tête, à d'autres sur sa tête & sur celle de Madame Denis. Son unique objet m'a paru l'aggrandissement de ce village; voilà pourquoi il avoit demandé des exemptions d'impôts, & voilà pourquoi il cherchoit tous les jours à séduire des ouvriers de Genève pour y établir une manufacture d'horlogerie: je ne dis pas qu'il ne pensât point à l'argent; mais je suis persuadé que ce n'étoit pour lui qu'un objet secondaire. — Les deux jours que

je l'ai vu, il portoit des fouliers de drap blanc, des bas blancs de laine; des culottes rouges, deux gilets, avec une robe de chambre & la veste de toile bleue, semée de fleurs jaunes & doublée de jaune. Il portoit une perruque grise à trois marteaux, & par-dessus un bonnet de nuit de soie brodé d'or & d'argent. — Il a fait construire, il y a 12 ans, son tombeau à côté de son église, en face de son château: dans l'église qui est petite, il n'y a rien d'extraordinaire, excepté sur l'autel, où il y a une figure simplé en bois doré, sans croix; l'on dit que c'est lui-même: car on prétend qu'il a toujours eu l'idée de faire une religion „.

Ces détails qui paroîtront peut-être un peu minucieux, m'ont paru pouvoir un moment délasser mes lecteurs, que diverses considérations & la nature des ouvrages que j'annonce, me font occuper quelques fois d'objets trop sérieux. On est d'ailleurs naturellement porté à savoir tout ce qui concerne des hommes célèbres, & qui ont eu sur leur siècle une influence aussi forte que M<sup>r</sup>. de V. — Le voyageur anglois juge en général sainement des choses, paroît impartial & équitable: cependant plusieurs de ses jugemens ne lui appartiennent pas en propre, ce sont ceux du troupeau du genre humain, qu'il adopte & qu'il répète. Le *temps présent* est l'objet de son admiration, & si l'on veut, de son culte. Ce culte n'est pas le mieux fondé.



De Imitatione Christi libri IV, ad veram lectionem revocati, & auctori suo Thomæ à Kempis, canonico regulari Ordinis sancti Augustini, denuò vindicati, per Franciscum - Josephum Desbillons. Manhemii, sumptibus academiae typographicae electoralis. 1780. 1. vol. in-8°. de 308 p.

**S**'il pouvoit rester encore quelque doute touchant l'auteur de l'excellent livre de *Imitatione Christi*, après la lumineuse dissertation que l'abbé Ghesquier a publiée sur ce sujet (a); les observations de M<sup>r</sup>. l'abbé Desbillons les dissiperoient infailliblement. Elles sont si simples, si naturelles, si fortement empreintes du caractère & des traits de la vérité, qu'il n'est pas possible de résister à leur impression. L'attribution romanesque faite à un certain *Gesen*, *Gersen*, *Gessen*, être imaginaire, dont on n'a même pu déterminer le nom d'une manière fixe, est une de ces marottes que l'esprit de parti seul a pu accréditer pendant quelque tems, pour

---

(a) Voyez le Journal du 15 Mars 1776. p. 408. J'ignorois alors l'auteur de cette dissertation; je favois seulement que Mr. Mercier, abbé de St. Léger de Soiffons, en étoit l'éditeur, & qu'il l'avoit enrichie de plusieurs notes pleines d'une critique solide & éclairée.

pour avertir les savans qu'avec beaucoup d'érudition on peut écrire des choses parfaitement ridicules.

L'abbé Desbillons fait d'abord une réflexion qui seule suffiroit pour anéantir les prétentions des *Gersenistes*, s'il n'y avoit pas matière à en faire cent autres d'une force égale. C'est que pour attribuer cet ouvrage au prétendu moine Gersen, il faut supposer qu'il est resté deux cents ans dans un oubli parfait. Car il est constant qu'il n'est connu que depuis Thomas à Kempis vivant en 1410, & le fantôme de Gersen doit avoir vécu vers 1220. Quoi, dit l'abbé D, tout l'Ordre de S. Benoît n'auroit pas connu le prix d'un livre tel que celui de *Imitatione Christi*, il ne se fût pas avisé de le donner au moins aux novices pour y prendre le goût des choses spirituelles? Le respect dû à la piété & aux lumières d'un institut si respectable, défend qu'on s'arrête un moment à réfuter un paradoxe de ce genre.

Le témoignage uniforme des auteurs contemporains, est une autre preuve également victorieuse en faveur de Thomas à Kempis. Buschius, mort en 1479, à l'âge de 76 ans, écrit dans la chronique de Vindesheim: *Frater Thomas de Kempis, vir probata vitæ plures devotos libros composuit, videlicet, Qui sequitur me, de imitatione Christi cum aliis.* Quelques Gersenistes aiant feint de suspecter l'authenticité du manuscrit de Buschius dont ce passage est tiré, ou même la bonne foi de Rosweyde qui l'avoit

publié, l'abbé D. leur présente d'autres exemplaires très-anciens & d'une authenticité incontestable où on lit le même passage. Les autres auteurs du siècle de Thomas à Kempis s'accordent avec Buschius. On trouve ensuite une liste des premières impressions du traité de *Imitatione*, à la tête desquelles on voit le nom de l'auteur; quelques-unes même contiennent un abrégé de sa vie.

A tout cela les Gerfenistes opposent des manuscrits qu'ils prétendent être bien antérieurs au tems de Thomas à Kempis; mais le P. Desbillons démontre la nullité de cette prétention. Il discute en détail les bévues & les faux raisonnemens de M<sup>r</sup>. Valart, qu'il réfute par le témoignage même du P. Mabillon, qui dans cette controverse est d'un poids tout à fait particulier. Parmi les assertions de M<sup>r</sup>. Valart on en trouve quelques fois qui paroissent plaisantes. P. ex. lorsque par les variantes d'un manuscrit il prouve qu'il ne peut être que l'ouvrage d'un copiste qui a consulté différentes éditions; & conclut que ce manuscrit, écrit selon lui par Thomas à Kempis, est une démonstration contre l'opinion qui le lui attribue. Or il se trouve que ces variantes ne sont pas dans le manuscrit attribué à Thomas à Kempis, mais précisément dans l'exemplaire d'Arona qu'on prétend être de l'an 1220, & dont on a fait un épouvantail si peu durable contre les partisans de l'ancienne & générale persuasion.

Quelques passages du livre où il est par-



lé de l'institut monastique comme étant celui que l'auteur avoit embrassé, a donné lieu à des objections d'un autre genre (a); mais elles cessent dès le moment qu'on fait attention, que l'état monastique est très-fréquemment confondu avec celui des chanoines réguliers, dont la discipline, la retraite & la maniere générale de vivre est très-rapprochée de celle des moines (b). Le savant dissertateur prouve cette assertion par divers passages des autres ouvrages de Thomas à Kempis, que les Gersenistes reconnoissent pour être de lui, & où il se sert fréquemment des mots *monachus*, *vita monastica*, &c, en parlant à ses confreres. D'où il conclut que dans ces siècles sur-tout, les chanoines réguliers & les autres religieux étoient souvent désignés par le nom général de *monachi* (c).

M<sup>r</sup>. Valart a cru voir entre le traité de

(a) *Quid retribuam pro gratiâ istâ? Non enim omnibus datum est ut omnibus abdicatis seculo renuntient & monasticam vitam assumant.* l. 3. c. 8. *Vita boni monachi crux est, sed dux paradisi.* l. 3. c. 56.

(b) *Vitam agere monasticam dicebantur quicumque rerum sæcularium vanitatem fugientes in monasterio sub arctiori disciplina vivebant, silentium ac solitudinem amabant, seque totos exercitiis religiosi consecrabant.* Disp. crit. p. 44.

(c) Cette observation quoique très-vraie n'empêche pas que je n'aie eu grand tort de dire que les religieux de St. Benoit, administrateurs & pénitentiars de la Basilique de St. Paul à Rome, étoient des chanoines réguliers; j'ai eu plus tort encore de persister à dire que cela

*l'imitation* & les autres ouvrages de l'auteur une si grande différence de stile, qu'il n'est pas possible selon lui, de les attribuer à un même homme. Mais on peut bien assurer que cette grande différence ne subsiste que dans l'imagination du Savant françois Elle n'est ni plus ni moins grande qu'elle ne doit l'être vu les différentes matieres que l'auteur

\* 1. Févr.  
p. 233.

\* En ce moment un homme instruit m'indique deux raisons plausibles, qu'il croit avoir donné lieu à cette assertion de mon *itinéraire* : si après avoir écrit à Rome je les trouve fondées, je les alléguerai pour ma justification avec la même sincérité que j'écris ceci pour ma condamnation.

cela étoit ainsi \*. En vérité, j'ai besoin de toute l'indulgence de mes lecteurs, & plus encore de mes adversaires. J'avois vu ces Messieurs, & dans mon itinéraire, écrit sur les lieux, il étoit marqué *chanoines réguliers de la congrégation du Mont-Cassin*. Soit que mon imagination quelques fois un peu créatrice l'ait enfantée; elle se trouvoit si clairement exprimée dans mes *mémoires*\*, que je ne m'en défiois pas. Le reproche qu'on me faisoit d'une lâche & basse turlupinade, révoltoit d'ailleurs ma sensibilité en raison directe de l'éloignement où je suis d'employer des armes de ce genre, & m'empêchoit d'examiner la chose avec la tranquillité requise. L'indignation, dit-on, fait quelques fois des vers très-bien cadencés; ici plus malheureuse, elle n'a fait que m'obstiner dans une erreur de fait. — Atant depuis consulté Mr. de la Lande, que j'avois cité de mémoire ( en avertissant néanmoins que je n'étois pas sûr de citer juste ) j'ai trouvé que ce voyageur disoit à la vérité, que ces religieux sont membres d'une société particulière, *de la congrégation du Mont-Cassin*; mais il ne dit pas qu'ils sont chanoines réguliers; on m'assure même qu'il n'y a aucun institut de chanoines réguliers qui professe la règle de S. Benoît.

a traitées, & la différence des personnes auxquelles il les a adressées. On trouve même plusieurs passages de l'*Imitation*, répétés presque de mot à mot dans les autres opuscules du pieux chanoine.

Mais fût-il vrai, que le stile pût faire conjecturer que ces ouvrages sont de différentes mains, s'ensuivroit-il delà que le traité de l'*Imitation* est du prétendu Gerfen, abbé de Verceil? Ne seroit-il pas plus raisonnable de supposer deux *Thomas à Kempis*, puisque ce nom se trouve à la tête ou à la fin de tous ces ouvrages, & qu'avant le système des Gerfenistes personne n'a songé à lui en substituer un autre. Cette supposition, quoique très-peu nécessaire pour éclaircir ce point de critique, n'est pas absolument arbitraire; elle est fondée sur des autorités respectables, & peut servir à trancher avec plus de promptitude quelques objections des Gerfenistes (a).

A la fin de cette dissertation l'abbé D. s'occupe

---

(a) Je me contenterai de rapporter ce passage de l'abbé Tritheme. *Et notandum quod duo feruntur hujus fuisse nominis, ambo de Kempis, ambo regulares in monte Str. Agnetis, ambo ingenio præstantes, & ambo varia cudentes opuscula; quorum primus temporibus magistri Gerardi magni ad religionem conversus, divinis revelationibus dignus habitus ea que supra recensuimus, scripsisse opuscula dicitur; secundus vero adhuc nostris temporibus penè viguit in humanis, & varia composuit que ad manus nostras non venerunt. Et forsitan primo nonnulla sunt adscripta quæ secundus fecisse putat.*

cupe des idiotismes, qui indiquent clairement la patrie de l'auteur, ou du moins la langue qui lui étoit la plus familiere. Les germanismes dont l'ouvrage de l'*Imitation* est rempli, suffisent pour que jamais un homme versé dans la langue allemande, ne s'avise de l'attribuer à un auteur italien. M<sup>r</sup>. l'abbé D. s'arrête particulièrement à l'expression *Si scires totam Bibliam exterius*; qui ne présente aucun sens en italien ni en françois, & qui en allemand signifie *savoir par cœur, auswendig wissen*. A cet exemple on peut en ajouter une infinité d'autres, p. ex. *in moriendo totum jacet, alles liegt im Sterben. Bene stare cum aliquo, wohl mit jemand stehen. Nescio quo spiritu ducimur qui spirituales*

---

*tur. Libellus autem de Imitatione Christi primi fertur authoris, quem ante multos annos seniores nostri suos se-unt legisse seniores, quamvis sciam nonnullos in hac re sentire contrarium. Claruit autem Thomas iste senior sub Ruperto Bavaro Imperatore, anno 1410. Joan. Trith. cat. vir illut. p. 151. Il faut avouer cependant que les raisons sur lesquelles Tritheme semble fonder la distinction des deux Thomas, sont bien foibles, & même peu conformes à la chronologie qu'il établit lui-même. Rien certainement n'empêche que le senior qui florissoit en 1410, ne soit celui dont Tritheme né en 1462, a pu dire *adhuc nostris temporibus penè viguit in humanis*, & en même tems celui dont les *seniores des seniores* de 1500, ont lu les ouvrages en 1410.*

*dici videtur* : Geistliche (spirituels) en allemand signifie religieux, prêtres &c.

On doit certainement savoir gré à M<sup>r</sup>. l'abbé D, d'avoir ajouté ses observations à celles de Naudé, de Rosweyde, du P. Amort, & de M<sup>r</sup>. Ghesquiere, pour rétablir la vérité d'une attribution que le prix d'un ouvrage tel que celui de *Imitatione Christi*, ne rend rien moins qu'indifférente. Si l'on dispute tous les jours avec un zèle souvent immodéré sur les titres de gloire qui illustrent des héros qui ont dévasté le monde; pourquoi ne s'intéresseroit-on pas à la mémoire d'un sage qui a appris aux hommes à être vertueux, paisibles, contents & heureux ?

Un service essentiel qu'a rendu l'abbé D. à la république des lettres & plus encore aux amateurs des richesses chrétiennes, c'est d'avoir rétabli l'ancien texte de ce livre précieux contre les altérations de tous les genres dont il est défiguré dans l'édition de M<sup>r</sup>. Valart. Cet académicien, animé sans doute par l'exemple de Castalion a réformé le latin de Thomas à Kempis dans plus de 900 endroits, où la grammaire de Despautere & le *Compendium elegantiarum*, ne lui ont pas paru d'accord avec le stile de l'auteur. Genre de correction aussi contraire au respect dû à un ouvrage consacré par le tems & par l'usage de tous les Chrétiens, qu'à la noble & touchante simplicité qui en fait le caractère, & qui en avoit pour ainsi dire légitimé les fautes aux yeux des hommes plus versés dans l'idiome

des Romains, & plus délicats latinistes que M<sup>r</sup>. Valart (a).

Si j'avois eu quelque influence sur cette édition, j'aurois employé tous les moyens de persuasion 1<sup>o</sup>. Pour que le livre fût plus petit & plus propre à un usage habituel. 2<sup>o</sup>. Pour que les versets fussent distingués par les *à linea* qu'on a coutume d'observer dans cet ouvrage, comme dans les nouvelles éditions de la Bible. Il n'est pas à croire quel effet produit sur l'intelligence & le cœur du lecteur, cette espece de repos, cet instant d'intervalle où la réflexion s'empare d'une maxime & se prépare à en saisir une autre. Du reste je comprends que le savant éditeur a voulu donner l'ouvrage tel qu'il est dans les anciens manuscrits; & que pour le format,

(a) Mr. l'abbé Desbillons fait à l'occasion du stile simple & quelques fois barbare de cet inimitable ouvrage, une réflexion qu'on ne doit point négliger. *Certè mirandum est, & providentiæ Dei singulari tribuendum, quòd quàmvis libri illi bellum cupiditatibus humanis perpetuum indicant, quàmvis etiàm lectorem nonnullis offendant solecismis, stiloque sint barbaro conscripti, sæpius tamen quàm ullus liber profanus, typis excusi fuerint; & annorum intra spatium trecentorum editionibus bis mille forsàn & amplius claruerint. Nimirum divina virtus auctorem ita gubernavit, ut incultum humilemque sermonem illustraret & extolleret imperiosa sententiarum gravitas; ac suavis, ingenua, simplex orationis indoles ipsam inter barbariæ triumpharet.* Autres refl. & témoignages divers touchant l'excellence de ce livre. 15 Mars 1776. p. 413.

l'étendue de la dissertation préliminaire & du catalogue des altérations, n'a pas permis d'en adopter un plus petit.

---

*\* \* \* Les malheurs fréquents du meurtre d'enfans nés hors du mariage font rougir l'humanité. Un anonyme, propose un prix de cent ducats pour le Mémoire, qui indiquera les moïens les plus efficaces pour réprimer ce crime. Il entend, qu'il ne sera question des moïens déjà pratiqués qu'en prouvant pleinement leur efficacité, & qu'en montrant comment on pourroit les appliquer sans nuire aux mœurs & à la religion. On espere que les philosophes, qui connoissent l'homme, ses droits, son esprit, & la marche de ses passions, voudront bien s'occuper d'une question, si digne d'eux par la difficulté de la solution & par son influence sur le bonheur de la société. Son Exc. Mr. le baron de Dalberg, chanoine de Mayence & Statthalter de la principauté d'Erfurt; Mr. Michaëlis, chevalier de l'Ordre de Vasa & professeur à Gœttingue, & Mr. Rigal, conseiller de la chambre des finances à Manheim, sont les juges priés. Il dépendra des savans, qui voudront concourir au prix, auquel des trois ils voudront d'abord adresser leurs Mémoires: ils y joindront leurs noms dans des billets cachetés & marqués d'une devise: l'on n'ouvrira*

*vraie que le billet du Mémoire, qui remportera le prix.*

Je ne fais comment l'auteur de ce programme a pû s'imaginer que des moïens *efficaces* contre l'infanticide pourroient nuire *aux mœurs & à la religion*. Je comprends qu'il a dû prévoir que les philosophes ne manqueroient pas d'en indiquer qui renverseroient par les fondemens la foi & la morale des chrétiens; mais ces moïens seroient-ils *efficaces*? seroient-ils même praticables? seroient-ils compatibles avec l'honnêteté publique, les droits des familles, les loix civiles, les maximes d'une sage politique, la conservation de la société générale? Bien certainement que non. La condition apposée par l'excessive prévoyance de l'auteur, est donc parfaitement inutile, pour ne rien dire de plus. On en jugera plus aisément par quatre propositions que j'établis comme la vraie solution de la question proposée, & que je me flatte de démontrer dans toutes les règles d'une rigoureuse logique.

1°. Les progrès effrayans que l'infanticide fait parmi nous, est l'effet évident & exclusif de la décadence de la religion.

2°. Tous les moïens que peuvent imaginer la philosophie, la politique & la police pour réprimer ce crime, sont insuffisans.

3°. Le rétablissement de la religion & des mœurs chrétiennes, sont le seul moïen, qui puisse ramener l'ordre & arrêter le monstre qui dévore les générations.

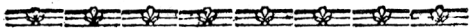
4°. Ce moïen est aisé; il est entre les



maines de ceux dont la conservation des hommes fait le premier devoir ; il s'exécutera sans résistance , sans inquisition , sans sévérité même. Il ne faut dans les administrateurs de l'autorité que de la bonne volonté , de la vigilance , & de la fermeté.

Voilà ce que je me propose de prouver d'une manière qui ne déplaira qu'à ceux qui ont le plus de part aux causes du crime qu'il s'agit de combattre. Je développerai mes raisons dans ce Journal , ou dans une dissertation imprimée à part. Quant au prix proposé par l'anonyme , à Dieu ne plaise que j'y aspire un moment. Je respecte beaucoup les *juges priés* , mais comme il n'est pas dit qu'ils aient accepté cette commission , il peut se faire que le jugement soit renvoyé à certaines académies à moi connues \* , ou à quelques autres d'une sagesse & d'une perspicacité égale : & en ce cas , je suis bien sûr que le prix sera adjugé *clarissimo viro* qui aura prouvé que l'infanticide est la plus raisonnable & la plus indispensable chose du monde.

\* 1. Octob.  
1780. — 15.  
Fév. 1781.  
p. 246.



**L**E 25 de Janvier , le sieur le Mierre & le comte de Tressan , élus par l'académie françoise , le premier à la place de l'abbé Batteux , le second à celle de l'abbé de Condillac , sont venus prendre séance à l'académie , & ont prononcé chacun leur discours de remerciement. Celui du comte n'a point paru absolument dans le même goût que celui

qu'il prononça autrefois dans une séance de l'académie de Nancy (a). L'abbé Delille,

(a) Comme je n'ai point le discours que l'académicien vient de prononcer, je ne puis le comparer avec l'autre ; mais voici quelques traits de ce dernier qui fussent pour faire connoître les principes que l'auteur avoit alors. *Cet amour de la sagesse, exprimé par le mot philosophie, ne souffre point de définition arbitraire, il n'en est qu'une seule, qui réponde avec exactitude au grand sens que renferme un si beau nom.* — Lorsque dans la dernière séance publique, j'ai fait l'éloge de la philosophie en présence d'un Prince qui a toujours professé & pratiqué la religion la plus pure, j'avoue que la droiture de mon cœur éloignoit de moi toute espece de crainte, & je n'imaginai pas qu'on pût donner à mon discours un autre sens que celui que je lui donnois moi-même. — J'ai trop lu les ouvrages des anciens philosophes pour n'y avoir pas reconnu les bornes de la raison humaine. Malgré les preuves qu'on trouve dans leurs écrits de l'existence d'un Dieu créateur & moteur de l'univers, on voit qu'ils n'ont pas su tirer de cette première vérité la suite lumineuse & toute la progression des idées sublimes & consolantes qui en dérivent. — Eh ! que pourrions nous espérer en suivant aveuglément la route qu'ils nous ont tracée ? Abandonnerions-nous le flambeau que nous offre la religion révélée. Nous plongerions-nous volontairement dans ce dédale d'erreurs dont les anciens & tous les philosophes éclectiques n'ont pû se démêler ? — Que peut notre raison livrée à sa propre faiblesse, si bornée dans ses lumières, si environnée de tenebres, si sujette aux illusions des sens, si combattue par l'esprit du siècle & par les passions des hommes ! Cette raison égarée & séduite ne parle souvent qu'en esclave, lors même qu'elle croit s'élever davantage. Elle n'a pour se conduire que peu de principes certains, dès qu'elle ignore ou qu'elle s'obstine à nier

que

directeur, a répondu à chacun des deux récipiendaires (a). Le Sieur le Mierre a lu

que Dieu a daigné parler aux hommes, leur donner sa loi & les instruire du culte qu'il en exige. — Que l'esprit humain se défie donc sans cesse de lui-même, qu'il s'humilie & se soumette, lorsqu'un raisonnement spécieux se trouve en contradiction avec quelque point de la révélation divine. La philosophie peut étudier la nature, examiner tous les objets sensibles, nous guider dans l'art de discuter les faits, d'observer les phénomènes, de comparer, d'analyser, de juger; elle étend la sphère de nos connoissances, elle enrichit la société par de nouvelles découvertes; elle peut même porter son flambeau jusques sur les motifs que nous avons de croire; mais ne profanons pas le présent de la Divinité par un abus odieux & coupable; ne séparons jamais une noble & louable curiosité de la foi la plus vive, la plus tendre, la plus soumise; que l'amour de la philosophie soit sans cesse subordonné en nous à tous les principes sacrés de la religion chrétienne, source inaltérable de notre force, objet adorable de notre foi, guide invariable de notre culte, & sûr garant de la plus douce & de la plus sublime espérance. — Tels doivent être les sentimens de celui qui aspire à se rendre digne du beau nom de philosophe; tels sont ceux qui m'ont été inspirés dès mon enfance dans les maisons respectables où de vrais sages ont versé dans mon ame l'instruction & le christianisme; tels sont ceux qui regnent dans la compagnie à laquelle j'ai l'honneur de présider, & je le répète, Messieurs; l'éducation que j'ai reçue des amis vertueux qui ont fait le bonheur & l'honneur de mes jours, la vie que j'ai passée au service & dans la cour des Princes les plus vivement pénétrés des grandes vérités de la religion: tout devrait me mettre au-dessus d'un soupçon que je n'ai pu prévoir, dont j'aime à douter encore, & que cependant je me fais un devoir & un véritable honneur de détruire.

(a) Il n'est pas inutile de dire ici que Mr. l'abbé

ensuite quelques scènes d'une tragédie, intitulée *Barneweld*; & l'abbé Delille a terminé la séance par la lecture du quatrième chant d'un poëme sur l'art d'embellir la nature.

---

\* Mai,  
1771, p. 308.

\* 1. Avril  
1777, p. 492.  
& autres  
cités *ibid.*

l'abbé Delille, dont nous avons une excellente traduction des Géorgiques \*, n'a rien de commun, pas même le nom, avec un nommé Delille auteur d'une rapsodie intitulée *la philosophie de la nature*, & d'autres brochures du même mérite \*. J'ai vu des petits maîtres confondre l'estimable poëte avec le fanatique adepte du matérialisme, pour relever la balourdise de celui-ci par les brillans talens de l'autre. Ces fortes de bévues sont peut-être plus le fruit de la méchanceté que de l'ignorance, & qui à tous égards sont des calomnies atroces que l'équité & la juste indignation des gens de bien ne doit pas laisser subsister un instant.

---

Caractères des écrits de M<sup>r</sup>. \* \* \* \* \*

Extrait d'une lettre de P.

**L**es choses que cet homme nous dit, sont réellement belles; mais de quelle beauté? C'est de quoi il s'agit. D'une beauté qui n'est qu'un objet de curiosité pour l'ame, & jamais un profit pour elle. Elle ne se méprend pas à ces choses-là; elle les regarde, & les admire même. Elle dit: Cela est beau, mais beau à voir, & voilà tout. Elle ne s'y livre point, elle s'y

amuse. Ce sont des tours adroits , d'industrielles façons de l'art , qu'elle loue , mais sans en être bien vivement affectée & sans en conserver un souvenir bien distinct.

On trouve chez l'imprimeur du Journal une petite brochure intitulée *Mensis Eucharisticus*, ouvrage d'une piété sage & solide , publié par les soins de feu Mr. le baron de Hubens \*, si connu par son zèle pour l'adoration perpétuelle, & les peines qu'il s'est données pour attifer la dévotion des Chrétiens envers le plus auguste de leurs mystères. Prix 10 sols de France.

\* 15 Juin  
1780, pag.  
349.

Les avis qui se trouvent sur les<sup>e</sup> feuilles d'enveloppe du Journal, me sont absolument étrangers ; je ne les vois jamais, & n'ai aucune part à la manière dont ils sont conçus. Dans l'annonce de la collection de divers écrits sur la mort de l'Impératrice-Reine, on fait parler tout à coup dans la première personne un homme inconnu, dont il est impossible de deviner le nom. Plusieurs personnes s'imaginant que c'étoit moi, n'ont pas manqué de m'adresser leurs ouvrages pour les insérer dans le recueil projeté, ce qui m'a causé des tracasseries fort inutiles. Il est parlé dans le même avis de *celles composées à Malines*, ce qu'un lecteur françois ne comprendra pas ; & enfin d'une *Oraison funebre du P. Bouillon*, quoique ce Pere soit en pleine vie, que personne n'ait composé son Oraison funebre, & que vraisemblablement on ne la composera jamais, puisqu'il est hors d'usage d'en faire pour de simples religieux &c &c. Je ne comprends pas cela mieux que le public ;

blic ; & quant à l'imprimeur , il est à croire qu'il aura mis cet avis sans le lire , mais je le prierai d'avoir dans la fuite moins de confiance dans les lumieres de ces faiseurs d'annonces.

—Le mot de la dernière Enigme, est le *Manchon*.

**D**ans les grandes cités dont je tiens ma naissance ,  
 Où de la nouveauté je donne connoissance ,  
 Lorsque mon âge excède un jour ou deux au plus ,  
 On dit mes enfans vieux , & presque superflus.  
 Bien précaire est mon sort ; l'un me hait , l'autre  
 m'aime ,  
 Selon que plus ou moins je flatte leur système.  
 Ce que je montre à l'un comme un fait déplaisant,  
 Suivent devient pour l'autre un trait satisfaisant.  
 Avec moi rarement le sexe communique ,  
 Quoique l'un de ses noms du mieux soit identique ;  
 Et que dans l'assemblée il fasse mon devoir ,  
 En glosant , amusant ou brouillant l'auditoir.

✻ ————— ✻  
 ☞ Je n'avois jusqu'ici pû me résoudre à refuser les lettres qui n'étoient pas affranchies : pour ne pas me priver de celles qui contenoient des choses intéressantes , je paieis volontiers celles où l'on me disoit des injures. Mais le système que par diverses circonstances je suis enfin obligé d'adopter , les rend toutes parfaitement inutiles , si elles ne portent pas *franco* ; car je n'en accepterai aucune , à moins que le cachet & l'écriture ne me soient connus.

NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

### POLOGNE.

**V**ARSOVIE (le 30 Janvier.) Le conseil permanent a fait remettre aux ministres étrangers qui résident près de cette cour, une note pour leur déclarer que la contagion a entièrement cessé dans les provinces de la république. — Le Roi est allé prendre le divertissement de la chasse au château de Kozienice où le 17 on a célébré le jour anniversaire de sa naissance.

La culture du tabac est devenue si considérable en Pologne qu'on ne fait comment le débiter : il est arrivé de Vienne un riche Juif qui a de grandes spéculations. Plusieurs marchands hollandois sont en négociation avec nos magnats polonois tant en Grande-Pologne qu'en Lithuanie pour en acheter du bois de construction : ils ont offert d'avance des sommes considérables. On écrit de Dantzic que les Anglois y ont fait acheter une grande quantité de bois de construction & 1200 lastes de seigle.

L'on vient d'apprendre de Zamosc, que le comte Zamoycki, ancien grand-chancelier du royaume, & qu'on disoit avoir été nommé récemment par l'Empereur au gouvernement-général de la Galicie & Lodomérie, y est

*L. Part.*

**Z**

décédé subitement, aiant été trouvé mort dans son lit, après s'être plaint la veille d'un grand mal de tête.

On attend avec impatience des détails ultérieurs sur le sort du bacha de Choczim, parti pour Constantinople le mois passé, pour y aller subir l'arrêt fatal de sa mort. C'est un officier âgé de 65 ans, & chargé d'une famille nombreuse, que son infortune a plongée dans la dernière affliction. Les hospodars de Moldavie & de Valachie sont dans une crainte perpétuelle d'éprouver le même sort. Quoique tous les différens paroissent applanis entre la Porte & la Russie, on ne laisse pas de pousser avec vigueur les préparatifs militaires dans toute l'étendue de l'empire ottoman.

LEMBERG (le 16 Janvier) La foire des contrats qui commençoit ci-devant après la fête des Rois, a été différée de 15 jours. Ce n'est plus au milieu des rues comme autrefois que se dressent les contrats de vente & d'achat: le sieur Preschel, négociant de cette ville, a loué le 2<sup>e</sup>. étage de sa maison, où s'assembent ceux qui ont des affaires pareilles à traiter. Le concours des magnats polonois, castellans & starostes est considérable: on les distingue à la beauté de leurs équipages & à leur suite; le comte Vincent de Potocki y a étalé une magnificence extraordinaire. Les voleurs ont profité de cette circonstance pour faire quelques coups de main; mais la police y a l'œil attentif: on a arrêté quelques-uns & on est à la poursuite



suite des autres qui ont commis plusieurs excès sur les grands chemins (a).

## E S P A G N E.

MADRID, (*Le 25 Janvier.*) L'Infante Dona Marie-Joséphé étant parfaitement rétablie de sa dangereuse maladie a rejoint la famille royale au palais du Pardo. Le Roi aiant reçu le 19 par un courier de Lisbonne la triste nouvelle de la mort de la Reine-douairière de Portugal; la cour a pris un deuil de 3 mois.

La nouvelle de la déclaration de guerre de la Grande-Bretagne contre la république des Provinces-unies a causé ici une vive sensation. Le comte de Rechteren, envoyé des Etats-Généraux en reçut la première information par le prince & la princesse des Asturies, au dîner desquels il se trouvoit: ils le complimenterent sur les liaisons plus étroites, que la défense contre un ennemi commun alloit former entre l'Espagne & la république. Les ministres du Roi envoient d'abord à tous les ports de mer des couriers, pour informer les consuls de L. H. P. de cette rupture, & pour donner ordre d'accorder toute protection aux vaisseaux hollandois. Le manifeste, que la cour de Londres a publié contre les Etats-Généraux, a achevé

---

(a) La Porte & la cour de Pétersbourg ne présentent cet ordinaire rien de remarquable.

de dévoiler l'odieux dessein du ministère anglois d'affervir la république, d'un côté, par la hauteur de ses procédés, d'autre part par la discorde, dont elle tâche d'y attiser le feu au moyen d'offres partiales: mais l'on espere, que L. H. P. réfuteront, avec toute la force & la dignité qui leur conviennent, une piece tissue de faussetés & de réticences. Notre cour a remis le 15 de ce mois à M<sup>r</sup>. de Rechteren sa réponse à la déclaration, par laquelle ce ministre lui avoit notifié l'accession de L. H. P. à la neutralité armée. En voici la teneur.

Le Roi a été informé par les copies, qui accompagnoient le mémoire du comte de Rechteren du 1 de ce mois, des résolutions sages & prudentes, que les Etats-Généraux des Provinces-unies ont prises, relativement à leur accession à la convention conclue entre Sa Majesté l'Impératrice de Russie & L. M. les Rois de Suede & de Dannemarck, ainsi que de la déclaration, que L. H. P. ont jugé convenable en conséquence de faire aux Puissances belligérantes. Sa Majesté, après avoir examiné ces papiers, n'a rien à ajouter aux réponses, qu'elle a données le 18 Avril à la cour de Pétersbourg, le 7 Août à celle de Coppenhague, & le 13 du même mois à celle de Suede, dont la teneur est répétée ici au moyen des copies ci-jointes. En conséquence il a été donné les ordres les plus positifs aux vaisseaux de la marine royale & aux corsaires espagnols, touchant la manière dont ils auront à se conduire à l'égard des bâtimens hollandois durant cette guerre. Ces ordres ont même été donnés déjà préalablement aux délibérations finales, que la république a prises pour accéder à la neutralité armée; en quoi S. M. a donné une preuve de son amitié, ainsi qu'il en a été donné avis au comte

1. Mars 1781.

347

de Rechteren par une lettre en date du 31 Mai. Sa Majesté aura soin, que ses ordres soient remplis aussi ponctuellement, qu'elle espere que les Etats-Généraux des Provinces-unies auront soin que leurs sujets observent ceux qu'ils donneront conformément à la neutralité qu'ils professent.

Au Pardo le 14 Janvier 1781.

(Signé) *Le comte de FLORIDA-BLANCA.*

La cour d'Espagne est déjà presque assurée des ressources qu'il lui faut pour la campagne de l'année courante; & ce qui en est une preuve, ce sont les secours qu'elle accorde aux Etats-unis de l'Amérique-septentrionale par le paiement de leurs lettres de change. Une maison de commerce établie ici avoit reçu d'une autre dans une des principales villes commerçantes de l'Europe une remise considérable en pareils billets sur le ministre, qui réside ici de la part du congrès: ils ont été acquités sur le champ en especes, sans qu'on ait même voulu se prévaloir des jours de grace. Il circule ici beaucoup de papier, endossé par des particuliers en relation avec l'Amérique; ce qui fait juger, que son ministre a d'autres ressources encore que les cargaisons de tabac &c, qui lui arrivent de tems en tems à Cadix & à Bilbao.

CADIX (le 20 Janvier) Il étoit venu un ordre à Don Louis de Cordova de ne point quitter le port à moins qu'il ne fût bien informé que les Anglois s'approchoient avec des forces supérieures pour aller secourir Gibraltar, & qu'au cas qu'ils ne parussent qu'avec 25 ou 30 vaisseaux de ligne, il ne

tardât point à leur offrir le combat. Cependant depuis cet ordre il en est venu un autre de faire sortir 10 vaisseaux de ligne, & c'est Don Vincent Doz qui se dispose à mettre à la voile ; mais ce qui étonne, c'est qu'il ne se fait accompagner que par deux frégates. On espere que Gibraltar ne fera plus une longue résistance, à moins qu'il ne soit promptement ravitaillé (a).

Il est entré dans ce port un navire, qui

(a) Les officiers de la garnison ne conviennent point de la solidité de cette espérance, si l'on en juge par une lettre en date du 19 Décembre dernier, écrite par le cap. hannovrien de Nierwangen qui y est en garnison, & conçue en ces termes : *Les Espagnols ont renforcé leur camp de 5 régimens d'infanterie : ils s'avancent de plus en plus au moien de leurs ouvrages ; mais nous les abattons plus promptement qu'ils ne peuvent les élever. Avant'hier dans la nuit, je fis une sortie avec ma compagnie & les grenadiers du 56me. régiment, dans la vue d'attaquer la petite redoute de Gallevilla, montée de 3 canons, & défendue par 250 Espagnols. Ceux-ci pour se désennuier, chantoient à différens chœurs, lorsque nous les surprimes la baïonnette au bout du fusil ; il en resta quarante sur la place ; 70 furent faits prisonniers & amenés dans la forteresse, ainsi que trois pieces de canon qu'on leur enleva. La redoute qu'ils occupoient fut entièrement d'mantelée. Don Barcelo a été renforcé de 4 vaisseaux de 60 jusqu'à 70 canons & par quelques frégates. Il nous a enlevé quelques bâtimens vivriers ; cependant nous ne manquons de rien. Le soldat a des vivres frais 3 fois par semaine & de l'argent pour sa viande. La volaille est fort chere ; un coq rôti me coûte au moins deux écus. Le gouverneur a déclaré*

*ces*

en étoit forti l'année dernière avec le convoi de Don Joseph Solano , & qui revenoit à présent de Porto-Rico. Son rapport confirme , que les ouragans ont défolé les Antilles , & qu'ils ont causé principalement aux Anglois des pertes irréparables. On a vu à Porto-Rico une de leurs frégates de 32 canons venir se briser contre les roches : l'état-major & l'équipage , qu'on est parvenu à sauver , ont été faits prisonniers. Nous avons déjà appris précédemment , qu'un autre de leurs vaisseaux de guerre avoit été jetté sur la côte de Cuba. Le capitaine du navire espagnol n'apporte d'ailleurs aucune nouvelle de la Havane, si ce n'est que Don Joseph Solano en étoit parti dans les premiers jours du mois d'Octobre pour une expédition , qui ne pouvoit avoir que Pensacola pour objet. On fait qu'il a essuïé la terrible tempête qui a dévasté les Antilles , mais on ignore encore à quel point il en a souffert ; on croit qu'il aura été en état de poursuivre le plan de son expédition.

*Extrait d'une lettre de Tanger du 22 Décembre , 1780.*

“ Le 29 du mois dernier , tous les consuls furent mandés à la maison de Taher-Fenis ,

---

*ces jours-ci à la parade que bientôt il arriveroit une flotte de la Grande-Bretagne pour secourir la place. Selon mon avis , tant que les troupes auront à manger , toutes les forces espagnoles de terre & de mer ne seront jamais en état de nous enlever cette forteresse.*

Fenis, où Mohamet-Ben-Hamet, bacha de Dukela, leur fit lecture de quelques ordres du Roi de Maroc. Par un de ces ordres il étoit notifié, " qu'après le nouvel-an le port de Tanger ne seroit ouvert qu'aux Espagnols „. Un second portoit, " que les François joui-  
 „ roient du même avantage, à condition  
 „ de procurer annuellement l'extradition de  
 „ cent esclaves maures. " Enfin dans le troi-  
 sieme il étoit dit, " que quiconque, n'appar-  
 „ tenant point aux deux nations exemptées,  
 „ voudroit débarquer, après le délai sus-men-  
 „ tionné, dans ce port ou cette baie, seroit  
 „ réduit en esclavage & ses biens ou effets  
 „ confisqués„. Le lendemain il vint un nou-  
 vel ordre, qui fut publié à 10 heures du  
 matin & portoit, " qu'aucun Chrétien, à l'ex-  
 „ ception des François & des Espagnols, ne  
 „ pourroit passer la nuit suivante à Tanger;  
 „ mais qu'ils devoient tous se mettre encore  
 „ le même jour en route pour Tétuan „. Il  
 est aisé de se représenter la confusion, laquelle  
 se répandit à la réception de cet ordre dans  
 toutes les maisons chrétiennes, qui n'étoient  
 pas du nombre des favorisées; & cette confu-  
 sion n'augmenta pas peu par l'absence des con-  
 suls, qui, aiant tous été mandés en cour &  
 étant partis d'ici le même jour, ne pouvoient  
 ni diriger la conduite de leur nation dans ces  
 circonstances, ni régler leurs propres affaires  
 domestiques, abandonnées aux soins de leurs  
 épouses. Par bonheur les Espagnols s'inter-  
 poserent de leur propre mouvement & se joi-  
 gnirent au gouverneur, pour écrire en cour,

& solliciter un délai de dix jours : il n'en fut accordé que trois ; & de ce répit les Anglois se virent même exceptés , aiant eu un nouvel ordre d'évacuer Tanger dans 24 heures. Comme ils se trouvent dans une situation très-désagréable , quelque part qu'ils soient dans les états marocains , ils esperent d'obtenir la permission de se faire transporter de Tétuan à Gibraltar. Le délai de trois jours expire demain ; & nous sommes encore incertains de notre sort.

Les comestibles en tout genre continuent d'être rares & chers dans toute l'étendue de cet empire , mais plus particulièrement dans la partie du nord. Quoiqu'il soit venu ici des secours de Lisbonne & de Cadix , le bled se soutient de 72 à 90 liv. le setier de Paris , selon la qualité du grain. La misere que trois ans de disette ont rendu générale , gêne les cultivateurs , au point que la plupart sont hors d'état d'ensemencer leurs terres , ce qui fait craindre que le fléau de la disette ne pese encore long-tems sur les peuples.

## P O R T U G A L.

LISBONNE ( *le 20 Janvier.* ) Le 15 à sept heures du matin ( & non le 7. comme il est dit dans le dernier Journal. ) Marie-Anne-Victoire Reine douairiere du Roi Joseph I, mourut en cette ville à l'âge de 62 ans 9 mois & 15 jours , après s'être préparée à cet événement avec une résignation qui a fait l'admiration de la cour, Les qualités excellentes

cellentes de cette Princesse avoient intéressé tout le monde à son rétablissement, de sorte qu'on peut s'imaginer la consternation qui regne depuis que ce triste événement a été annoncé au son de toutes les cloches.

On apprend de Setubal qu'un corsaire anglois de 26 canons y est arrivé avec 52 prisonniers faits sur le chebec des revenus du Roi d'Espagne le Saint Joseph & Sainte Rite, qui a été pris par ce corsaire après une tempête qui avoit arraché le chebec de l'isle de Madere où il étoit arrivé des Canaries pour se rendre à Cadix. Le capitaine & le lieutenant du chebec se trouvant à terre au moment de la tempête, le chapelain dirigea le combat au défaut d'officiers, & malgré la supériorité de l'Anglois il ne se rendit que lorsqu'il fut prêt à couler à fond, aiant quatre pieds d'eau.

### D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 30 Janvier.) Notre cour a été en gala ces deux derniers jours, le 1<sup>er</sup>. pour l'anniversaire de la naissance du prince de la couronne, & le 2<sup>e</sup>. pour celui de la naissance du Roi.

Depuis le 7 Août jusqu'au 11 Décembre, il est arrivé des isles danoises en Amérique 28 navires chargés de productions des Indes occidentales. La frégate marchande la Bonne-Sophie, allant d'ici en Guinée & de-là aux Indes occidentales, a passé par le Sund pour entrer dans la mer du Nord.

M<sup>r</sup>. Bosc de la Calmette, envoyé extraordinaire  
naire



naire de L. H. P, résidant en cette cour , a remis au ministère danois un mémoire , ainsi que la déclaration aux Puissances belligérantes. Sa Majesté a chargé son premier ministre de témoigner à leurs Hautes-Puissances , combien elle étoit sensible à ces témoignages de leur amitié , & combien elle désireroit pouvoir leur rendre le réciproque.

## I T A L I E.

R O M E ( le 30 Janvier. )

Les ministres des cours de Bourbon , informés qu'il s'imprimoit ici sous la direction des ex-Jésuites, un écrit pour prouver la nullité du bref d'extinction de leur société , firent le 9 de ce mois , dans une audience qu'ils avoient demandée du Pape , des plaintes très-fortes & pressantes à ce sujet, demandant la saisie des auteurs , imprimeurs, distributeurs, &c. Ils obtinrent en conséquence un ordre pour le gouverneur de Rome de faire la nuit du 10 au 11 des recherches dans l'imprimerie de l'université de la Sapience , de saisir tous les papiers imprimés & non imprimés , ainsi que le directeur de l'imprimerie. L'on y a trouvé effectivement plusieurs de ces brochures , dont les ministres s'étoient plaints , quoique le directeur tâchât de les soustraire, en les brûlant ou les jettant par la fenêtre : il a été arrêté lui-même & conduit en prison , ainsi qu'un secrétaire de la duchesse Sforza-Césarini & plusieurs ex-Jésuites , suspects d'avoir distribué

tribué cet imprimé. Les auteurs en font , dit-on , deux ex-Jésuites , l'un vénitien l'autre espagnol : ils se sont échappés ; & l'on assure , que les ministres de Bourbon ont porté à ce sujet des plaintes fort grièves contre le cardinal secrétaire-d'état & le gouverneur de Rome. Tous les exemplaires , qu'on en a trouvés , ont été brûlés ; mais il en a été envoyé un grand nombre chez l'étranger.

Suivant les dernières lettres des missionnaires de la Chine , le bruit qui a couru de la mort de l'Empereur n'étoit pas fondé. Ce Monarque âgé de 70 ans , cher aux Chrétiens par la protection qu'il leur accorde , est revenu de la Tartarie à Peking , à la fin de l'année 1779.

#### A L L E M A G N E.

**VIENNE** ( le 30 Janvier. ) Le régiment de Koch devenu vacant par la promotion de son chef au commandement d'Ostende , l'Empereur l'a conféré au général comte de Hohenlohe , en accompagnant cette collation d'une lettre très-obligeante , dont S. M. I. a honoré ledit comte. C'est à tort que des feuilles publiques ont dit que le général d'Alton , & le lieutenant-feld-maréchal comte de Wurmfers étoient passés à un service étranger ; ce dernier étoit allé il y a quatre mois , en Alsace pour y arranger ses affaires domestiques , & doit retourner par la Franconie en Bohême , avant même que le terme de son congé ne soit écoulé. — Par un ordre du cabinet , adressé au comte d'Eslerhazy , chancelier de Hongrie , le couronnement de S. M. I. dans ce royaume , est fixé au mois de juin ,

& se fera à Bude. — On parle toujours de l'arrivée prochaine d'un ambassadeur ottoman ; & un fils de S. E. M<sup>r</sup>. le prince de Kaunitz, premier ministre de cette cour, se rendra à Constantinople, revêtu d'un pareil caractère. Il est aisé de remarquer en général que le Grand-Seigneur fait tous ses efforts pour gagner l'amitié de l'auguste Souverain qui nous gouverne, & il paroît qu'il n'a en vue que d'entretenir la bonne intelligence avec notre cour. — Dès les premiers jours du printemps on travaillera à la construction d'un nouveau palais, & selon le plan il est à présumer qu'il pourra être achevé en deux ans.

Les hostilités commencées entre la Grande-Bretagne & la république des Provinces-unies des Pays-bas font le sujet des conversations de toutes nos compagnies & fournissent une ample matière aux raisonnemens de nos politiques. Suivant eux, cette rupture ne fauroit manquer d'avoir des suites funestes pour toute l'Europe. Il est à souhaiter, disent-ils, non-seulement pour le bonheur des deux nations, mais encore pour celui des autres Puissances de l'Europe, qu'un prompt accommodement puisse avoir lieu entre-elles. Il est aussi de l'intérêt, ajoutent-ils, des Puissances neutres de tâcher d'opérer une réconciliation immédiate entre ces deux Puissances. Sans quoi, une guerre générale ( que les armemens qui se font dans divers états semblent déjà nous annoncer comme prête à éclater ), deviendra inévitable. La fréquence du départ & de l'arrivée des couriers entre les cours de Vienne & de Pétersbourg, donne lieu à beau-

coup

coup de conjectures , & fait présumer qu'il doit être question d'affaires bien importantes.

Il se passe peu de momens dans le jour où l'Empereur ne décele quelques nouveaux traits de sa sagesse : il s'étoit glissé quelques abus dans les nouveaux plans d'étude & des écoles normales ; ce Monarque éclairé a ordonné qu'on les ré-examinât & qu'on lui en en fit le rapport. On annonce une réforme dans la censure des livres ; ou du moins les instructions des censeurs auront plus d'étendue : *Je veux* , dit ce Prince qui prend connoissance de tout , *respecter scrupuleusement la religion & les mœurs , sans ôter à l'homme une liberté de parler & d'écrire dès qu'elle n'a rien de contraire à une constitution bien policée* (a).

On assure que la ferme du Lotto ne sera pas renouvelée , S. M. I. ne voulant point

(a) Quand la censure n'est pas bien administrée, elle ne devient funeste qu'à l'écrivain honnête. L'auteur licencieux ou impie saura s'assurer des protections , former des intrigues, ourdir des trames pour se procurer toute liberté ; bien plus , pour persécuter ceux qui le réfutent , pour faire supprimer leurs ouvrages , & maintenir la réputation qu'il a usurpée. Il est de fait , que dans les grandes villes , surtout dans les capitales , les philosophes dominent tellement dans la police de la librairie , qu'il ne s'imprime ou qu'il ne se distribue que les ouvrages qu'ils ne jugent pas à propos d'anéantir. *Vous voulez donc seuls avoir la liberté d'écrire ?* dit Mr. le garde des sceaux , à une de leurs députations qui se plaignoit de l'impression d'un ouvrage chrétien.

Div. réflex. sur ce sujet , 15 Décembre 1772 , p. 557. — 15 Août 1772 , p. 587.

que cet établissement ait lieu dans les états. — Un simple soldat étant venu trouver dernièrement l'Empereur pour lui demander son congé, n'étant plus en état de servir. — Combien y a-t'il de tems que tu fers ? lui demanda ce Prince, — trente-quatre ans, mon général, — pourquoi n'as-tu pas été avancé ? — ne sachant ni lire ni écrire, je n'ai pu que faire mes factions & tuer. — Reviens dans deux jours : l'Empereur s'étant fait informer de la conduite de ce soldat ; les officiers de son régiment déclarèrent que le meilleur certificat de sa bonne conduite étoit que dans ses 34 ans de service, il ne s'étoit jamais mis dans le cas de recevoir la schlague ( des coups de bâton ). Deux jours après le soldat étant revenu, le Monarque l'apercevant lui dit, je te donne ton congé, & pour que tu ne cesses pas de monter la garde, je te fais portier d'une chancellerie.

PRAGUE ( le 20 Janvier. ) Nous avons eu dans la nuit du 25 une inondation effrayante dont on n'a jamais eu d'exemple : la Moldau grossie par la fonte des neiges & couverte de glaçons, a produit de tristes effets : on en peut juger par la quantité de toits & de débris de maisons que l'on voit passer, emportés par les torrens : les chemins sont devenus impraticables, & les postes sont retardées. Cette débacle inattendue a été suivie d'un tems extrêmement doux.

TRIESTE ( le 2 Février. ) La nouvelle chambre d'assurance maritime, établie ici en

1779 avec un fonds de 500 mille florins, dont les actionnaires sont pour la plupart négocians de ce port, attribuant son existence & l'activité de ses directeurs aux principes de justice & de liberté, que l'administration publique a pris pour base dans le peu de cas, où le commerce a eu besoin de son intervention, a cru devoir donner un témoignage public de sa reconnoissance à Son Exc. M<sup>r</sup>. le comte Charles de Zinzendorff & Pottendorff, gouverneur de Trieste, en décorant son salon d'assemblée du portrait de ce seigneur, peint en grand par le Sr. François Linder, Carinthien de nation, membre de l'académie de peinture de Vienne, qui s'est perfectionné dans son art à Rome, où il a acquis de la réputation. Ce tableau, qui de l'aveu des connoisseurs a très-bien réussi, & qui est orné d'attributs analogues à une place de commerce maritime, vient d'être placé dans le salon de la compagnie le 11 du mois précédent.

BERLIN (le 2 Février.) Le Roi a donné ordre de former un nouveau régiment d'infanterie, qui fera en tems de paix sur le même pied & de la même force que les autres régimens de campagne, mais servira en tems de guerre avec une augmentation suffisante d'hommes à en former des bataillons francs.

Il s'étoit élevé quelques différens entre les communautés protestantes de cette ville, relativement à la distribution d'un nouveau livre de cantiques. Un ordre du cabinet apostillé

tillé de la main même de notre Monarque, a mis fin à ces contestations. S. M. y déclare qu'elle ne souffrira jamais que personne s'écarte des principes qu'elle a adoptés.

M<sup>r</sup>. Benoit, ci-devant résident de S. M. à Varsovie, est désigné pour remplacer le baron de Goltz, ministre-plénipotentiaire de notre cour, près de celle de France.

OSNABRUCK (le 31 Janvier.) Nous avons joui enfin d'un bonheur dont nous étions privés depuis 17 ans. Notre Souverain est arrivé dans l'enceinte de nos murs, le 22 de ce mois. Il avoit proscrit toutes les veines cérémonies qu'exigeoit son rang, mais il parut touché des témoignages que tous les citoyens s'empressèrent de donner de leur allégresse. S. A. R. est partie le 25 pour Hanovre, laissant ici l'impression de son affabilité & de sa bienfaisance.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 12 Février.) Les assemblées à la cour sont plus fréquentes & plus nombreuses qu'à l'ordinaire, & on a la satisfaction d'y voir le lord Shelburn, M<sup>r</sup>. Burke & d'autres membres des deux chambres du parlement du parti de l'opposition, ce qui semble présager une prompte réconciliation entre les deux partis, afin de s'unir dans la conjoncture présente où le salut de la patrie paroît dépendre en quelque sorte de l'unanimité dans nos conseils, dans le parlement & dans toute la nation.

Le Roi travaille sans cesse avec ses ministres.

tres aux affaires générales, & tout semble nous annoncer qu'il paroîtra dans peu de nouvelles scènes dans le système général de l'Europe. Dans la discussion qu'il y eut le 25 Janvier à la chambre des communes au sujet de notre rupture avec la Hollande, plusieurs membres parlerent de négocier un accommodement entre les deux nations, & de la nécessité de procurer à l'Angleterre de bons & puissans alliés. On opina particulièrement pour une alliance avec une Puissance respectable.

Le Prince Henri a pris congé de Leurs Majestés & de la famille royale, & est parti pour aller dans la flotte qui mettra incessamment à la voile pour tenter de secourir Gibraltar. Cette flotte sera accompagnée d'une escadre aux ordres de M<sup>r</sup>. Johnston, & toutes deux sont destinées à remplir divers objets importants. On s'attend que l'escadre de Don Cordova fera voile de Cadix & qu'il fera joint par dix vaisseaux de guerre détachés de Brett; mais notre flotte fera, dit on, capable de faire face à ces forces combinées; & une autre de nos escadres va croiser incessamment dans la Manche.

Le capitaine Robertson, des troupes de terre, & le capitaine Edwards, commandant la chaloupe du Roi, le Frélon, arriverent le 4 au matin avec des dépêches du général Vaughan & de l'amiral Sir George Rodney. Ces dépêches nous apprennent que ce n'est point à la Martinique, comme l'ont



dit quelques nouvelles de Paris (dern. Journ. p. 312) mais à St. Vincent, que nos troupes ont fait une descente. Dans la gazette ordinaire du 3 la cour avoit fait insérer l'article suivant.

*Extrait d'une lettre de l'amiral Sir George Brydges Rodney, chevalier du Bain & commandant en chef des vaisseaux du Roi aux isles Sous-le-vent, à Mr. Stephens, datée à Ste. Lucie le 12 Décembre 1780.*

J'ai l'honneur de vous informer, qu'à mon arrivée en cette isle je reçus tous les ordres des seigneurs-commissaires & toutes vos lettres, qui m'ont été expédiés depuis le 10 Juillet jusqu'au 20 Octobre; & je dois vous prier d'avoir la bonté d'informer les seigneurs-commissaires, que le général Vaughan & moi nous sommes résolus à faire une entreprise, qui, à ce que nous nous flattons, réussira. J'espère d'envoyer dans très-peu de jours un rapport aux seigneurs-commissaires.

Quatre vaisseaux de ligne ennemis, détachés de leur escadre à St. Domingue, se trouvent en ces mers: je ferai tous mes efforts pour les prendre ou les détruire, avant l'arrivée des forces, que l'ennemi attend à toute heure.

P. S. Je ferai voile demain pour aller tenter l'entreprise.

Les dépêches, apportées par les capitaines Robertson & Edwards, nous ont appris que le succès de l'entreprise projetée n'a pas répondu à l'attente du chevalier Rodney, ainsi qu'il paroît par les deux extraits suivans, insérés dans la gazette de Londres.

*Extrait d'une lettre de l'hon. général-major Vaughan, commandant en chef des forces de Sa Majesté aux isles Sous-le-vent, au lord*

*Germaine, reçue par la chaloupe le Frélon, & datée à bord du Sandwich, à la hauteur de Sainte-Lucie, le 22 Décembre 1780.*

J'ai l'honneur de vous informer, Mylord, que l'amiral & moi, ayant reçu plusieurs rapports de l'état ruiné de l'île de St. Vincent, par un effet de l'ouragan, & ayant toujours à cœur de reconquérir toutes les possessions de Sa Majesté, nous jugeames convenable, attendu que la flotte alloit en croisiere, de voir quel fondement avoient ces rapports, & si l'on pourroit prendre quelque avantage de la situation des ennemis. Nous embarquames en conséquence 300 hommes du corps des flancs (composé des grenadiers & de l'infanterie-léger); nous parumes le 16 à la hauteur de l'île; & nous débarquames avec ce détachement un corps de marines, que je fis marcher jusqu'à la distance de 4 milles dans les terres, pour être en état de reconnoître les ouvrages ennemis, lesquels, après les avoir examinés, je trouvai si parfaitement forts & si bien fortifiés, tant par l'art que par la nature, que je suis convaincu, que le triple de notre nombre n'en auroit encore fait qu'une entreprisè fort douteuse. Après avoir fait part de mon avis à l'amiral, nous convinmes que les troupes se rembarqueroient; ce qu'elles firent en conséquence le 17 sans être inquiétées le moins du monde.

Vous pouvez être assuré, mylord, que dans toutes les occasions favorables je ne manquerai pas de faire mes derniers efforts; & je me flatte, que les précautions observées dans l'occasion présente auront l'approbation de Sa Majesté.

*Extrait d'une lettre de Sir George Brydges Rodney, &c. à Mr. Stephens, datée à bord du Sandwich à Ste. Lucie, le 22 Décembre 1780.*

Dans ma dernière dépêche, envoyée par le paquebot, l'Anne-Thérèse, le 13 du courant, j'informai les seigneurs-commisaires, que le

général Vaughan & moi nous avions dessein de faire une entreprise, que nous nous flattons pouvoir être suivie de succès. Le 14 du courant, nous fîmes voile de la baie du Gros-Ilet, dans l'espérance d'être en état de débarquer les troupes à St. Vincent le matin suivant: mais, les courants nous contrariant, nous ne pûmes toucher à l'île que le 15 au soir, & alors à une si grande distance au vent, que nous ne fûmes pas découverts par l'ennemi. Nous mouillâmes à environ deux heures après-midi dans la baie de Warrawarou. Toutes les troupes & les marines prirent terre; &, avant que le soir ne fût entièrement tombé, le général Vaughan avoit déjà mis le tour en mouvement, & s'étoit avancé à la tête de ces troupes jusqu'à la citadelle ennemie.

Je pus remarquer aisément, en m'approchant de l'île & voyant les ouvrages que l'ennemi avoit établis sur la montagne, qui commande la baie de Kingion & celle de Warrawarou, que le tout étoit en très-bon état avec une garnison nombreuse & forte. Cependant, telle fut l'ardeur du général Vaughan, qu'il marcha jusqu'au pied des ouvrages, (après avoir dispersé tous les obstacles, qui se rencontrèrent en son chemin), & qu'il en reconnoit toutes les parties, dans l'espérance de trouver quelque endroit foible, où il pût faire l'attaque avec espérance de succès: mais, remarquant qu'ils étoient complets dans toutes les parties, je tombai d'accord avec lui en pensant, qu'on ne devoit pas hasarder d'attaque avec les forces qu'il commandoit. Les troupes revinrent donc sur le rivage, & se rembarquèrent, sans que l'ennemi osât sortir de ses retranchemens.

Ce ne sera apparemment qu'après l'arrivée de l'escadre de l'amiral Flood, que le chevalier Rodney & le général Vaughan reprendront leurs projets de conquête, qui seront facilités par le renfort de 3000 hom-

mes de troupes de terre, que cette escadre leur amène.

Le jugement du lord Gordon a été prononcé le 5. Un grand nombre de gardes occupoient divers postes dans le quartier de Westminster. Chaque soldat étoit muni de 24 cartouches. L'affociation armée occupoit la cité. On avoit formé des corps de garde dans les églises : les magistrats se tenoient prêts à remplir leurs fonctions en cas de tumulte : on avoit pris toutes les précautions propres à le prévenir. Le lord Gordon sortit de son appartement de la tour à 7 heures & demie du matin. Le gouverneur de la tour chercha en vain à l'empêcher de dire quelques mots à une Dame qui l'attendoit dans une voiture. C'étoit la comtesse de Westmoreland sa sœur ; elle fondit en larmes. Le duc de Gordon, les lords Williams & Adam Gordon, le colonel Woodford, & un grand nombre de personnes de cette illustre famille suivirent le prisonnier dans leurs carrosses. Douze gardes environnoient sa voiture & 30 hommes d'infanterie marchaient des deux côtés. Une foule immense s'étoit répandue sur la route, mais on prit tout à coup un chemin détourné. Le lord Mansfield, M. M. Willes, Ashhurst & Buller étoient les juges. Le conseil pour la partie poursuivante étoit formé de l'avocat-général, du solliciteur-général, de M. M. Dunning, Lee, Bearcroft, Howart & Norton. M. M. Kenyon, Erskine, & Dayrel composoient celui du prisonnier. Le lord Gordon étoit habillé de

velours noir ; son air étoit tranquille & recueilli. Il s'affit au milieu de son conseil qui en avoit demandé la permission à la cour. Après que les onze jurés furent choisis des deux parts, on fit la lecture des charges, & l'avocat-général prononça un discours où l'accusé étoit peint sous les plus noires couleurs. On entendit ensuite les témoins contre l'accusé. Si l'on se rappelle tout ce que les papiers publics ont dit dans le tems, on connoitra leurs dépositions, à la réserve des nuances défavorables que l'un des témoins sur-tout répandit sur toutes les démarches du lord Gordon à cette malheureuse époque. M<sup>r</sup>. Kenyon combattit les discours des témoins & s'attacha principalement à celui de l'avocat-général : il remit sous un point de vue plus vrai, le tableau de l'assemblée des champs St. George, le 2 Juin, en supprimant les termes de guerre qu'on avoit affecté d'employer & en y substituant ceux qui conviennent à des hommes réunis pour s'occuper paisiblement d'affaires importantes. Les témoins pour le prisonnier furent écoutés & interrogés. Ils prouverent que ses intentions & ses vœux avoient toujours été pour la conservation de la paix & de la tranquillité, dans le moment même où il désiroit le plus ardemment le succès de la pétition des Protestans. Enfin M<sup>r</sup>. Erskine, l'un des conseils de l'accusé, prononça un discours de deux heures & demie, dans lequel il releva de la manière la plus vive, celui de l'avocat-général & finit en disant que s'il étoit,

contre toute apparence , appelé à remplir ce poste , rien au monde ne pourroit le lui faire accepter , si les sentimens qu'avoit manifesté celui qui l'occupe en ce moment , y étoient attachés

Lorsque le solliciteur - général eut parlé , le lord Mansfield fit un discours où l'on reconnut toute l'érudition & les talens de ce juge célèbre. Il observa aux jurés que s'ils se trouvoient dans le doute , il étoit de leur devoir de pencher plutôt du côté de la clémence que de celui de la sévérité. Les jurés furent conduits dans leur salle. Ils revinrent au bout de trois quarts d'heure , on fit lever la main au lord Gordon : le plus ancien juré le déclara non coupable , & la voix unanime des autres jurés confirma ce jugement. Au retour des jurés , M<sup>r</sup>. Erskine , le conseil & l'ami du prisonnier , avoit été tellement saisi qu'il étoit tombé sans connoissance ; il ne fut rappelé à lui que par le bruit des applaudissemens universels qu'excita le prononcé. Il est difficile de rendre les transports de joie que laissa échapper M<sup>r</sup>. Erskine. Ils n'auroient pû être plus vifs , s'il avoit été question de sa propre décharge. Le lord Gordon en remerciant les jurés & en leur protestant & son innocence & l'équité de leur verdict , laissa échapper des plaintes sur la persécution qu'il avoit éprouvée. Les jurés l'interrompirent en lui faisant sentir combien le point dont il s'agissoit étoit délicat. On déclara au lord Gordon qu'il

étoit absous & libre (a). Il étoit près de 6 heures du matin quand il fortit de la salle.

Le brigantin la Nancy, cap. Livingstone, est arrivé le 16 de la Bermude, d'où il est parti le 19 du mois dernier. Il rapporte, que le 18 Octobre cette isle a essuié un ouragan affreux, qui a jetté sur ses côtes plus de 50 bâtimens, que plusieurs ont coulé à fond dans cette latitude, d'autres ont été naufragés & leurs débris jettés à la côte: mais que quoique beaucoup de maisons dans la ville de St. George aient été renversées & une quantité innombrable d'arbres déracinés & enlevés par la violence du vent, il n'y a que très-peu de personnes qui aient péri sur l'isle. C'est le premier bâtiment qui soit arrivé de la Bermude depuis cet ouragan, & comme son passage a été très-court, les avis qu'il apporte détruisent les détails désolans qui ont été publiés sur le sort de cette isle.

L'on voit circuler ici un *plan de pacification*.

(a) Le public qui a vu le lord Gordon à la tête de plusieurs milliers d'hommes, mettant tout à feu & à sang, saccageant, brûlant tout ce qui appartenoit aux Catholiques ou à leurs protecteurs; ne comprendra peut-être rien à cette sentence. Lord Gordon pouvoit bien être absous du crime de haute trahison, mais en étoit-il moins un insigne perturbateur du repos public, un fanatique turbulent & sanguinaire? Il faut croire qu dans l'excellente constitution angloise le *repos public* est compté pour rien.

fication, imprimé, dit-on, aux Pais-bas, dont l'auteur croit pouvoir concilier les intérêts des Puissances belligérantes, en proposant de détacher absolument l'Amérique du gouvernement britannique, & en lui donnant néanmoins un Roi anglois; il prétend que les Américains acquiesceroient sans peine à cette proposition, & que leurs alliés n'y trouveroient rien à redire (a). L'Angleterre l'embarresse un peu davantage; mais il tâche de montrer que ni son intérêt (b) ni son

(a) " Les cours de France & d'Espagne, dit-il, pour goûter ce plan n'ont qu'à envisager qu'il leur procure tous les avantages auxquels elles ont constamment semblé borner leurs souhaits. Les François & les Espagnols ont combattu pour détacher l'Amérique du domaine de leur ennemi, eh bien, voilà leurs vœux accomplis; ils ont conclu avec les Etats-unis des traités d'alliance qui peuvent enrichir leur commerce des dépouilles de celui d'Angleterre, eh bien, qu'ils soient les alliés de cette nouvelle monarchie, que tous ses ports soient ouverts à leurs vaisseaux, & qu'ils y partagent des fruits qui ci-devant ne pouvoient être cueillis que par des mains brétonnes " .

(b) L'auteur observe que " les Anglois auront dans ces parages pleine liberté de commerce, & qu'à l'aide de la reconnaissance & de l'attachement que le nouveau Roi auroit sans doute pour sa patrie, ils pourront jouir de bien des avantages que d'autres nations n'obtiendront pas si aisément. D'ailleurs toute l'Amérique n'est point perdue, pour les Anglois, ils y conservent encore l'île de la Jamaïque, & plusieurs autres des Antilles. Dans le continent même ils ont encore quelques



honneur (a) ne s'oppose à ce que ce plan ne soit exécuté. — Le même politique s'occupe dans un autre imprimé de *la liberté de l'Escaut & du rétablissement du port d'Anvers*, ce port autrefois si fameux, si florissant, par lequel les richesses des deux Indes se répandoient dans le continent de l'Europe, & dont on peut dire aujourd'hui,

*Nunc tantum sinus & statio malefida carinis.* 2. *Æneid.*

Il prétend que non-seulement les Pais-bas catholiques,

„ quelques cantons, comme Charles-Town,  
 „ New-York, Savannah &c, dont ils peu-  
 „ vent tirer parti. Au fond cette pacification  
 „ ne leur ôte que des contrées qu'ils n'ont  
 „ déjà plus „.

(a) „ Quant à son honneur (c'est toujours  
 „ l'auteur du *plan* qui parle) il est aisé de  
 „ voir que ce plan le met à couvert: c'est  
 „ beaucoup. Elle ne fera plus, à la vérité,  
 „ la Souveraine des Américains, mais elle  
 „ aura du moins la gloire de leur donner  
 „ un maître, & qui plus est, un maître an-  
 „ glois. Ce ne fera plus George III, qui  
 „ donnera des ordres en Amérique, mais ce  
 „ sera du moins son propre sang qui y domi-  
 „ nera, & le sceptre ne sortira pas de sa  
 „ maison. George ne fera guère que suivre  
 „ l'exemple des Princes du moyen-âge qui par-  
 „ tageoient leurs états entre leurs enfans. La  
 „ portion la plus considérable est réservée à  
 „ l'aîné, mais cette autre part que la nature  
 „ même semble avoir voulu détacher de l'au-  
 „ tre, il la lâche à un plus jeune. Enfin il  
 „ semble que ce moyen ne peut que flatter  
 „ l'orgueil des Anglois qui empêcheront par-  
 „ là leurs rivaux de se vanter d'avoir pro-  
 „ curé l'indépendance aux Américains, puis-  
 „ que c'est l'Angleterre qui leur donne un  
 „ maître „.

tholiques, l'Allemagne, l'Angleterre font intéressés à rendre libre la navigation de l'Est-caut; mais il assure que la France y trouveroit les plus grands avantages (a). Il est

---

(a) « Il n'y a, *dit-il*, pas de contrée qui  
 „ avoisine de si près la capitale de la mo-  
 „ narchie françoise que les Pays-bas, de mé-  
 „ me il n'en est aucune où les modes & les  
 „ colifichets de Paris prennent tant de fa-  
 „ veur que chez nous. A Bruxelles & ail-  
 „ leurs on n'est pas du bon ton, si l'on  
 „ n'est paré des objets de luxe qui ont de  
 „ la vogue en France. Et ceci ne doit pas  
 „ seulement s'entendre des ajustemens qui re-  
 „ levent les charmes du beau sexe, car nous  
 „ autres hommes nous donnons aussi dans le  
 „ luxe des François. Il est sûr que leurs né-  
 „ gocians en étoffes de toute espee, sur-tout  
 „ en soieries, doivent tirer des sommes im-  
 „ menses de nos provinces. Or dès qu'une  
 „ nation est adonnée au luxe, c'est en raison  
 „ de ses richesses qu'elle s'y livre. Plus est  
 „ opulente une personne qui aime à paroître  
 „ magnifique, plus magnifiques aussi & plus  
 „ nombreux sont les ornemens qu'elle se fait  
 „ gloire d'étaler. L'expérience constate tous  
 „ les jours cette vérité qui d'ailleurs a son  
 „ fondement dans le cœur & les passions  
 „ de l'homme. Concluons donc que plus ri-  
 „ ches deviendront les peuples des Pays-bas,  
 „ plus le luxe y dominera & plus considéra-  
 „ bles seront les avantages que s'en procu-  
 „ rera la France. — Les vignobles de Fran-  
 „ ce fournissent presque tous les vins que  
 „ l'on consomme dans les Pays-bas autri-  
 „ chiens. Le Champagne, le Bourgogne, &c,  
 „ sont des sons fort agréables aux oreilles  
 „ de nos Flamands & les liqueurs dont ils  
 „ présentent l'idée flattent encore davantage  
 „ leur palais. Combien de particuliers, qui  
 „ à

néanmoins vraisemblable que cette dernière Puissance ne voudra point prendre part à ce projet à raison de ses liaisons actuelles avec les Hollandois. D'ailleurs la chose ne peut s'exécuter qu'avec des peines & des dépenses incroyables (a), & il ne paroît pas qu'on puisse dans le moment actuel entreprendre un si grand & si dispendieux ouvrage.

### P A Y S - B A S.

BRUXELLES ( le 15 Février. ) Madame l'Archiduchesse Duchesse de Saxe-Teschen, gouvernante-générale des Pais-bas autrichiens, a nommé la princesse de Graves, grande-maîtresse de sa maison, & dames de sa cour, la princesse de Grimberghen, la marquise de Wemel, les comtesses de Ferraris, de Crokenbourg, du Sart, de Merode, & la baronne de Romerswald.

On apprend d'Anvers que le chevalier York, ci-devant ambassadeur du Roi de la Grande-Bretagne près Leurs Hautes - Puissances, est

„ à présent ne boivent jamais ou rarement  
 „ du vin, en auroient alors en cave ? Il  
 „ en iroit ici de cette boisson comme du  
 „ luxe, sa quantité y augmenteroit à pro-  
 „ portion de l'accroissement du nombre des  
 „ especes.

(a) On y a submergé des vaisseaux, entassé des pierres énormes, construit des ouvrages de maçonnerie, &c ; en un mot, on n'a rien négligé pour en rendre le rétablissement, si non impossible, au moins d'une extrême difficulté.

parti le premier de ce mois avec trois carrosses & toute sa suite. Le jour précédent il avoit reçu d'Ostende beaucoup de dépêches du lord Stormont, ministre & secrétaire d'état. Le départ du Chevalier York a été si précipité qu'il n'a pas eu le tems de prendre congé. On croit qu'il s'arrêtera quelques jours à Bruxelles, & que de-là il se rendra à Ostende pour s'y embarquer sur un vaisseau de guerre de sa nation.

Copie de la lettre de l'Empereur & Roi, aux différentes provinces des Pais-bas.

L'EMPEREUR ET ROI.

*Très-Révérands Peres en Dieu, Nobles, chers & sçaux, chers & bien-amés; &c. l'Impératrice-Reine notre très-chère & très-honorée Mere & Dame de très-glorieuse mémoire vous a donné tant des marques de son amour & affection maternels, que nous ne doutons pas que vous ne soiez pénétrés de douleur de la perte que nous venons de faire de cette auguste Princesse, que Dieu a appelée à lui le 29 de ce mois à neuf heures du soir, & ayant succédé dans tous les royaumes, états & provinces héréditaires de feu S. M. en qualité de son héritier universel & unique, nous voulons bien vous en faire part par les présentes, ne doutant pas que vous ne concouriez à tout ce qui peut intéresser le bien de notre roial service avec le même zele & la même fidélité & affection, dont vous avez donné tant de preuves éclatantes sous le regne de*

1. Mars 1781.

373

Jeue S. M. Nous vous assurons en même tems, que nous aurons non-seulement un soin particulier de vous maintenir dans la jouissance de vos droits & privilèges, mais de nous occuper constamment aussi de tout ce qui peut en général contribuer au soulagement, à l'avantage & au bonheur de tous nos sujets des Païs-bas & de votre province en particulier, & pour vous donner dès à présent une marque distinguée de notre bienveillance, nous vous prévenons, que nous recevrons favorablement & ferons examiner avec attention les représentations, que vous croirez devoir nous adresser sur des objets qui intéressent notre roïal service ou le bien-être de nos fideles sujets.

Du reste vous êtes déjà informés de la destination de LL. AA. RR. l'Archiduchesse Marie-Christine notre très-chère & très-aimée sœur & le Due-Albert de Saxe-Teschén son époux, au gouvernement général de nos provinces belgiques, & en attendant leur arrivée aux Païs-bas, nous vous requérons & ordonnons tant en général qu'en particulier de reconnoître notre cousin le prince Adam de Starhemberg pour notre lieutenant-gouverneur & capitaine-général des mêmes païs par interim, par les témoignages de respect & d'obéissance que vous devez à celui qui représente notre Personne roïale. A tant Très-Révérends &c. Donné à Vienne le 30 Novembre 1780 Paraphé R. R. Vt. signé Joseph. Plus bas

374 *Journal hist. & litt.*  
*étoit par l'Empereur & Roi, & étoit signé*  
*A. G. de Lederer.*

LA HAYE ( le 15 Février. ) Les Etats de la province de Hollande & de West-Frise ont prorogé leur séance jusqu'au mercredi 21 de ce mois. Les Etats-Généraux, par une résolution en date du 2 de ce mois, prise sur le rapport de leurs députés pour les affaires de la guerre, ont arrêté d'envoier le plan pour une augmentation des troupes de terre de la république, forte de 20 mille hommes, aux Etats des sept provinces. En vertu d'une autre résolution en date du 6 Février, prise sur la requête de Franco & Adrien Dubbeldemuts, négocians à Rotterdam, Leurs Hautes-Puissances ont fait expédier, par les derniers couriers, aux consuls respectifs de la république dans les ports de Portugal, d'Espagne, & d'Italie, l'ordre de laisser partir tous les vaisseaux hollandois, qui pourront jouir d'un convoi convenable, pour les endroits vers lesquels ce convoi est destiné.

Les dernières dépêches des ambassadeurs de la république à Pétersbourg n'annoncent encore rien de positif, par conséquent rien de bien consolant pour cette nation, dans un moment où elle auroit besoin d'une assistance prompte & efficace. Ces dépêches en date du 16 Janvier, étoient cependant postérieures à la réception du manifeste de la cour de Londres contre la Hollande; ce qui annonce que le cabinet de Pétersbourg délibéreroit au moins, si aux termes du traité  
de

1. Mars 1781.

375

de neutralité-armée, les co-alliés sont obligés de prendre fait & cause pour la république.

Des avis sur lesquels on croit pouvoir compter, révoquent aujourd'hui en doute le traité d'alliance qu'on disoit avoir été conclu entre les cours de Vienne & de Londres. Ce qui est plus probable, c'est que les Puissances qui ne sont aucunement intéressées, ou qui ne le sont qu'indirectement à cette guerre maritime, n'y interviendront que comme médiatrices; mais dans ce cas même on ne se flatte que foiblement d'un heureux succès. Les intérêts, les vues, les prétentions des parties belligérantes sont trop compliqués, pour qu'on puisse les concilier par une négociation amicale

## F R A N C E.

PARIS (le 15 Février.) Au milieu d'une guerre plus dispendieuse, à proportion que les opérations navales exigent des fraix bien plus considérables que des campagnes par terre, l'on ne sauroit qu'admirer l'immensité des ressources; que la France trouve pour y suffire sans beaucoup charger le peuple; sous l'administration d'un ministre, qui réunit l'économie à la fertilité des moyens. On en trouve un nouvel exemple dans un arrêt du conseil-d'état du 14 Janvier 1781 concernant les domaines engagés. Par cet arrêt le Roi se procure un revenu considérable, en affranchissant pendant la durée de son regne les possesseurs actuels de ses domaines aliénés ou

I. Part.

B b

engagés de toute revente ou recherche, à laquelle ils avoient été assujettis par des édits & arrêts antérieurs, & en assurant leur jouissance sous la condition du paiement d'une redevance annuelle. — Il paroît un arrêt du conseil d'état du Roi, du 21 Janvier 1781, portant défense de délivrer en sacs, les piéces de six liards & de deux sous : & qui régle la quantité qui pourra en être donnée dans les paiemens, en voici le préambule.

« Le Roi étant informé des abus qui se commettent dans les paiemens qu'on fait en piéces de six liards & de deux sous renfermés dans des sacs, & ayant fait attention aux plaintes réitérées que ces abus occasionnent, & notamment de la part des rentiers de l'hôtel-de-ville; Sa Majesté a jugé à propos de ramener l'usage des sous à leur destination premiere; en conséquence l'intention de Sa Majesté est qu'on ne donne à l'avenir des sous qu'à deniers découverts & pour les appoints qui ne peuvent être payés en écus de six francs ou de trois livres. Sa Majesté, pour diminuer en même tems la somme de ces especes, s'est déterminée à ordonner que toutes celles qui sont dans les caisses régies pour son compte, fussent portées à ses hôtels des monnoies pour y être fondues ».

« Le Roi a lieu de penser qu'au moien de cette suppression, le surplus pourra se répartir peu-à-peu dans la circulation de détail : & cependant dès que Sa Majesté aura connu, par le produit de la fonte des especes qui lui appartiennent, quel est le prix qu'elle peut en faire payer à ses hôtels des monnoies, elle aura soin de le déterminer; mais Sa Majesté ne prescrira de refonte générale qu'au moment où les circonstances permettront de le faire à des conditions qui n'exposent à aucune



cune perte la classe la moins aisée de ses sujets. A quoi voulant pourvoir : ouï le rapport ; le Roi étant en son conseil, &c. *Cet arrêté du conseil d'état est composé de deux articles* ».

M<sup>r</sup>. de la Motte-Piquet a été présenté le 3 au Roi : Sa Majesté l'a accueilli de la manière la plus distinguée & la plus gracieuse. L'on s'étoit attendu, que M<sup>r</sup>. de la Touche-Tréville prendroit le même jour congé de Sa Majesté ; mais son départ ne paroît pas aussi prochain, & ce commandant n'a pas encore reçu ses dernières instructions. On assure, que M<sup>r</sup>. de la Touche, son frere, va être nommé directeur-général des ports de France, à l'instar de M<sup>r</sup>. de la Porte, qui a été créé intendant-général de la marine. L'on écrit de Brest, qu'on ne sauroit mettre plus d'activité qu'à présent dans l'armement & le ravitaillement des vaisseaux ; & qu'il sera embarqué 6 mille hommes de bonnes troupes sur l'escadre, qui sera commandée par M<sup>r</sup>. de la Touche-Tréville, & dont voici un état exact.

<i>Vaisseaux.</i>	<i>Canons.</i>	<i>Commandans.</i>
La Ville de Paris, *	110	de la Touche-Tréville, chef-d'esc.
L'Auguste, *	80	de Barras-St. Laurent, chef-d'esc.
Le Languedoc,	80	baron d'Arros, cap. de vaisseau.
Le St. Esprit, *	80	de Chabert.
Le Sceptre, *	74	Chevalier de Retz.
Le César,	74	de Coriolis-d'Espinoûse.
Le Magnanime, *	74	Chev. de Vaudreuil.
Total, 7 vaisseaux,	572	canons.

Vaisseaux.	Canons.	Commandans.
7 vaisseaux.	572	canons.
Le Citoyen , *	74	la Porte-Vezins.
Le Souverain , *	74	Chev.deGlandevéz.
Le Héros , *	74	de Suffren.
Le Northumberland , *	74	de Briqueville.
L'Arnibal ,	74	deTrémignon l'ainé
Le Pluton ,	74	Albert de Rions.
Le Diademe ,	74	Chev.de Montecler
Le Marseillois , *	74	Castelane-Majaitre.
La Bourgogne , *	74	Chev. de Charitte.
Le Zelé , *	74	Chev. de - Gras-de-Préville.
Le Scipion ,	74	de Clavel.
Le Hector , *	74	Rénaud-d'Aleins.
Le Hercule ,	74	de Turpin.
Le Glorieux , *	74	Vicomte d'Escars.
L'Artésien ,	64	d'Ethy.
Le Vaillant ,	64	de Cany.
Le Vengeur , *	64	de Forbin.
Le Sphinx ,	64	du Chilleau.

Total , 25 vaisseaux. 1864 canons.

NB. Tous les vaisseaux , dont les noms ci-dessus sont marqués d'un astérisque , sont doublés en cuivre.

On apprend , que la flotte partie de Marseille depuis le 7 du mois dernier , composée de 117 voiles , va relâcher à Malte , & qu'elle porte 3000 ballots de draps pour diverses Echelles du Levant.

Extrait d'une lettre du marquis de Bouillé , de la Martinique le 20 Décembre 1780.

« Le dernier convoi parti du Ferrol le 2 Novembre , est arrivé à la Martinique le 14 Décembre ; il manque très peu de bâtimens. Les quatre vaisseaux de St. Domingue , sous les ordres du chev. d'Albert Saint-Hypolite , sont parvenuement arrivés à St. Pierre. L'amiral Rodney

étant arrivé de l'Amérique-septentrionale avec environ 1500 hommes, a pris un pareil nombre de troupes à Ste. Lucie, & avec dix vaisseaux & quelques frégates, il a formé une entreprise contre St. Vincent, où il a mis à terre 4000 hommes, y compris 1000 hommes de troupes de la marine commandés en chef par le général Vaughan. Il a attaqué St. Vincent dans la nuit du 16 au 17. Le débarquement s'étoit fait dans la matinée du 16. Les Anglois ont été repoussés avec quelque perte & obligés de se rembarquer. Cette Isle a été défendue contre l'entreprise de Rodney & Vaughan, par le Sr. de Blanchelande, lieutenant-colonel du régiment de Viennois, qui, depuis deux jours, étoit venu prendre le commandement de cette isle, & c'est à ses bonnes dispositions & à sa présence d'esprit qu'est due la conservation de St. Vincent. Il se loue beaucoup des troupes à ses ordres, dont le nombre montoit à huit cents hommes de troupes réglées & trois cents hommes de milices; il a également été très-content de la valeur des Caraïbes.

« Quoique le marquis de Bouillé fût sans forces maritimes, lorsqu'il apprit l'embarquement des troupes & le départ de Rodney de Ste. Lucie, il alloit partir pour porter des troupes dans St. Vincent, lorsqu'il apprit que les Anglois s'étoient rembarqués ».

Le Roi a été si satisfait de la glorieuse défense que M<sup>r</sup>. de Blanchelande a faite contre les Anglois à St. Vincent qu'il l'a élevé au grade de brigadier, & l'a nommé commandant de cette isle.

La frégate la Minerve fut rencontrée le 4 Janvier dernier, par les deux vaisseaux anglois le Courageux & le Vaillant, de 74; le Courageux l'atteignit le premier, le combat s'engagea & dura plus d'une heure, souvent à la portée du pistolet; le Vaillant joignit ensuite & envoya deux bordées à la

régate. Le chevalier de Grimouard se trouvant alors blessé & la moitié de son équipage étant hors de combat, ses canons étant démontés, la moitié de ses mâts à bas, les autres prêts à tomber, toutes ses manœuvres hachées, la cale & l'entrepont se remplissant d'eau, fut obligé d'amener. Ce combat si inégal fait un honneur infini au chevalier de Grimouard ainsi qu'à ses officiers & à son équipage, dont il fait les plus grands éloges. Le sieur Andrieu de Saint-André, lieutenant de frégate en pied, a été tué; le chevalier de Noffay, garde de la marine, est mort de ses blessures. Le chevalier de Grimouard a été blessé très-grièvement; le chevalier de Mont-ville-neuve, enseigne de vaisseau, a reçu une forte contusion; & les sieurs Saudré & Guiota, lieutenans de frégate pour la campagne, ont été légèrement blessés; 50 hommes de l'équipage ont été tués, & 23 blessés, presque tous grièvement. Il paroît que le lord Mulgrave, commandant le Courageux, a marqué beaucoup d'attention au chevalier de Grimouard & à ses officiers & équipage, dont il a admiré la bravoure. — On écrit de Saint-Malo, du 4, que le corsaire le Duc-de-Chartres vient de rentrer en ce port après une croisière de vingt-six jours, & qu'il y a débarqué 91 prisonniers provenans de cinq prises qu'il a faites, dont deux sont arrivées à Morlaix: on croit les trois autres reprises; de ce nombre étoit un

corfaire de 16 canons de fix, doublé en cuivre.

Il paroîtra fous peu de jours, un édit du Roi, pour établir dans les hôpitaux, un ordre plus analogue au véritable but de leur inftitution, le foulagement des pauvres malades. A l'Hôtel-Dieu, refuge de tous les maux, & où le moindre n'est pas la réunion de plusieurs malades fur le même matelas, chacun des 4 ou 5 mille malheureux qui y font journellement foignés, y fera déformais feul dans fon lit. Mrs. Guillaumot & Boullé, architectes, ont été chargés par le gouvernement, de faire les plans de cet heureux changement qui ne coutera que 200,000 mille liv. de plus que par le paffé.

Les foins du gouvernement fe portent auffi fur l'hôpital des enfans-trouvés, qui quoique très-bien adminiftré à beaucoup d'égards (a), a néanmoins befoin de fecours

---

(a) On ne peut voir fans attendriffement & fans édification la grande propreté, l'ordre & les moïens établis dans cette maifon pour conferver la vie à ces foibles rejettons de l'humanité, cruellement abandonnés par ceux qui leur ont donné le jour. Jamais établiffement ne fut plus digne de la religion, ni plus propre à feconder les vues d'une miféricordieufe providence fur ces pauvres enfans. On lit dans une des falles ce paffage du Pfeaume 26: *Pater meus & mater mea dereliquerunt me, Dominus autem affumpfit me.* La froide philofophie ne fent rien, & ne peut rien fentir, à la vue de ces fages fondations,

Ella

& de réforme. La nécessité d'économiser & sur l'allaitement de ces malheureux fruits du libertinage ou de l'extrême pauvreté & sur les fraix de leur transport, les expose à tomber entre les mains de nourrices qui pour un modique salaire, leur donnent une portion insuffisante de lait, qu'elles dérobent à leurs propres enfans, & à périr souvent étouffés sur les voitures où on les entasse en grand nombre. On n'a que trop d'exemples qu'infectés en naissant d'un venin impur, ils le communiquent à ces infortunées nourrices & propagent l'affreuse maladie dont ils ont reçu le germe avec la vie. Tandis que le lieutenant de police de cette ville formoit un établissement au-dessus de nos éloges & dont l'objet est de remédier à une partie de ces maux, Mad. de F... a fait de son côté, des essais dont on a lieu de se promettre le plus grand succès & qui donneront à cette Dame respectable, des droits à la reconnaissance de toutes les nations, mais dont la grande récompense fera le prix & les consolations solides que le christianisme attache à ces fortes d'œuvres: des expériences nombreuses, l'usage même adopté dans plusieurs contrées, prouvent que le lait des animaux

maux

\* *Eccliate*  
*in conspéc-*  
*tu ejus, Pa-*  
*tris orphā-*  
*norum &*  
*Judicis vi-*  
*duarum. Pl.*  
 64.

Elle ne voit ici que quelques particules de matiere qu'on veut conserver en mouvement; mais la religion y voit la main bienfaisante du *Pere des orphelins* \*, & bénit les soins qui ont accueilli des êtres chéris du Créateur & destinés à l'immortalité heureuse.

maux peut suppléer à celui des femmes pour la nourriture des enfans. Elle a choisi dans la terre de Château-regnard en Gatinois, 16 femmes d'un certain âge, qu'elle a chargées de nourrir chacune un enfant trouvé, avec du lait de vache. Elle a fait faire une cariole où 16 barcelonnettes sont fixées aux parois de la voiture, de manière que les enfans surveillés par cinq femmes, sont transportés sans se toucher, sans qu'il puisse leur arriver d'accident. Voilà donc tous les objets qu'on se proposoit, remplis : l'économie alliée à la sûreté du transport, à l'abondance de l'allaitement ; la salubrité des nourrices n'est plus en danger ; ces enfans n'enleveront plus à ceux de la campagne, un lait auquel ceux-ci ont les premiers droits, & les soins qu'ils exigent seront pris par des femmes de qui leur propre famille n'en a plus à attendre. C'est le 29 du mois dernier, que la première voiture de cette espèce est partie de l'hôpital des enfans-trouvés. Il est difficile de peindre l'attendrissement que ce spectacle & l'idée du bienfait rendu à ces infortunés, ont excité parmi les spectateurs (a).

---

(a) Quel contraste des pays chrétiens, de ceux même où la religion déchoit tous les jours, avec les régions où la sagesse humaine tient lieu de la sagesse de la foi, avec cette Chine en particulier, dont les philosophes racontent tant de merveilles ! Là les chiens dévorent tous les jours des milliers d'enfans, dont on ne

On écrit du Havre que l'histoire naturelle des êtres animés que la mer recèle, vient de s'augmenter par la nouvelle découverte que l'abbé Dicquemare a faite des Porte-Iris, espece d'animaux d'une singularité & d'une voracité dont on n'avoit point d'idée. Cette découverte a suggéré, dit-on, à ce physicien de nouvelles vues sur le principe, l'organisation & les rapports des êtres animés, ainsi que sur le mécanisme de la génération de l'homme (a).

ne s'occupe que pour faire de la porcelaine avec leurs os, ou pour faire barbotter par des bonzes quelques paroles superstitieuses sur leurs cendres \* ; ici la charité des uns travaille à les sauver, & la charité des autres se répand en larmes de satisfaction & de joie par le sentiment de cette précieuse œuvre.

(a) Je copie cette découverte telle qu'elle a paru dans toutes les feuilles publiques qui m'ont passé sous les yeux, elle est un nouvel échantillon des lumières de ce siècle, & de la perspicacité des savans qui l'illustrent. Depuis 5 mille ans, les naturalistes de toutes les nations, les médecins, chymistes, anatomistes qui connoissent plus de 20 mille especes d'êtres vivans, qui les comparent, les dissèquent, les distillent &c, déclarent tous que la génération des êtres vivans, est un mystère impénétrable à l'intelligence humaine; j'ai rassemblé les aveux aussi modestes que vrais des philosophes les plus célèbres; j'ai fait voir la conformité de ces aveux avec la doctrine des saintes Lettres \*: & voilà un abbé Dicquemare qui va expliquer ce mystère par la simple vue du *porte-iris*..... Mais qu'est-ce que ce *porte-iris*? Ne l'ayant pas vu, & personne n'en ayant encore donné la description, je n'en puis rien dire avec certitude.

\* 1, Mai  
1780. p. 11  
& suiv. &  
d'autres  
Journ. ci-  
tes ibid.

\* Catech.  
phil. p. 74  
& juiv. édit.  
de 1777.



L'on assure que le parlement se propose de faire des réglemens contre les banqueroutes frauduleuses. Ce qui y donne lieu, c'est le sieur Brono, notaire du clergé, qui fait une faillite de six millions. Mais pour n'avoir pas à répondre aux reproches qu'on pourroit lui faire, il s'est coupé le cou avec un rasoir. On assure que cette scène tragique a été précédée d'un souper très-agréable, où il a paru de l'humeur la plus enjouée & avec une gaieté, qui n'annonçoit rien de son sinistre projet.

Le fameux procès que le marquis de Crequy avoit intenté aux requêtes de l'hôtel à M<sup>r</sup>. le Jeune de la Surjonniere, pour l'obliger à quitter le nom & les armes de la maison de Crequy, vient d'être décidé au parlement. Il est défendu à M<sup>r</sup>. le Jeune de prendre à jamais le nom & les armes de Crequy, & il est ordonné que ce nom sera raïé & biffé de tous les actes, où il l'aura employé. Avec cette humiliation, M<sup>r</sup>. le Jeune

Je soupçonne néanmoins très-fort que lorsqu'on sera mieux au fait de la chose, on saura que cet animal est connu, & qu'il se trouve sous quelque autre nom, dans les tableaux que les Linnée, les Gessner, les Bonanni &c, ont dressés de la nature vivante. En tout cas, ce sera quelque coquillage ou quelque poisson *pélagien*, qui comme les cornes d'ammon, les numifinales, les belemnites paroît rarement sur le rivage \*. C'est-là certainement où se réduira la découverte, qui a autant de rapport avec la génération de l'homme, que les huitres & les crabes.

est encore condamné aux dépens, à l'exception des fraix d'une plainte criminelle dont M<sup>r</sup>. de Crequy s'étoit désisté. L'avocat-général M<sup>r</sup>. d'Aguesseau, qui a rapporté cette cause a harangué pendant près de quatre heures à la grande satisfaction d'une nombreuse assemblée, dont il a été généralement applaudi.

Extrait d'une lettre de Geneve en date du 5 Février. *Cette république s'est trouvée hier dans un moment de crise & de fermentation aussi critique qu'elle en ait peut-être jamais éprouvé. Le procureur-général aiant fait une remontrance au conseil à l'occasion de quelques lettres ministérielles de la cour de France communiquées à divers particuliers, en contravention des loix; des ennemis de la république ont eu l'adresse, en présentant le motif de cette remontrance à contre-sens, de la faire considérer à la cour de France comme une insulte faite à la personne du Roi; en conséquence S. M. a fait demander par son ministre à la république une satisfaction publique dans l'espace de 24 heures. Du moment que les syndics eurent reçu l'avis de cette notification, ceux qui n'étoient pas du sentiment de s'y conformer, rassemblèrent des patrouilles armées d'épées & de pistolets, qui se tinrent en armes toute la nuit. Le lendemain le procureur-général s'étant rendu au conseil où il avoit été mandé; toute la ville fut en mouvement, on se rassembla en patrouilles ou en cercles pour attendre l'événement, chacun paroissant dis-*

posé

posé à tout entreprendre ; cependant les 24 heures étant passées le procureur-général descendit du palais suivi d'une troupe assez épouvantée , parce que de toutes parts on n'entendoit que des cris qui faisoient craindre qu'on en voulût venir aux armes. Elles furent effectivement prises , & dans la rue nommée Chevelue , un citadin nommé Guerre, sergent des gardes de France , tua un bourgeois nommé Guo. Peu après l'émeute aiant cessé , la nuit se passa assez tranquillement.

L'arrêté du conseil avoit été que le procureur-général seroit suspendu de ses fonctions & son livre déchiré ; mais Mr. Gabard , secrétaire d'ambassade de la cour de France aiant été informé de cette résolution , prétendit que la satisfaction n'étoit point suffisante , il accorda une heure & demie pour prendre une meilleure résolution ; le conseil s'étant rassemblé pour délibérer , il fut de nouveau arrêté que la république s'en remettrait pour la satisfaction à la clémence du Roi. On attend présentement ce qui aviendra , mais on craint fort que cette catastrophe ne se termine pas sans effusion de sang.

Il paroît un édit du Roi pour un emprunt de 6 millions. — Les lettres de Rome annoncent l'embrasement du théâtre de Tardinona , le plus vaste de cette capitale. — Les avis de Londres parlent avec emphase de la retraite de 2200 hommes qui ont quitté le camp de Washington ; nouvelle qui paroît ici fort incertaine. La flotte angloise qu'on avoit dit devoir partir le 16 Janvier , ne l'étoit pas encore le 13 Février.

## M O R T S.

Maximilien Erasme, comte de Zinzendorff & Pottendorff, grand-veneur héréditaire de l'Autriche au-dessous de l'Enns, chambellan actuel de S. A. S. l'Electeur de Saxe, colonel d'infanterie & commandant du régiment le Prince-Xavier, a suivi de bien près son frere mort le 4 Octobre dernier, ministre d'état à Dresde, & a été enlevé lui-même le 5 Décembre, après une courte maladie, âgé de 58 ans & 2 mois. Le comté de Zinzendorff, situé dans l'Autriche, retourne par ce décès au comte Frédéric-Auguste de Zinzendorff & Pottendorff, envoyé de Saxe à la cour de Berlin.

Louis-Antoine baron de Wocher, lieutenant-feld-maréchal au service de la maison d'Autriche, conseiller de guerre, ainsi que gouverneur de l'hôtel des invalides, est mort le 7 Décembre à Vienne, âgé de 72 ans, & a été inhumé dans l'église métropolitaine de St. Etienne.

Son Excellence Monsieur George de Cressener, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne auprès de Son Altesse Eminentissime l'Electeur de Cologne, ainsi qu'à toutes les cours électorales du Rhin & au cercle de Westphalie, seigneur de Teymagna, Mont-beurs, Otterie, Sainte-Marie, Thorn-Falcon & Nom-Monchton, est mort à Bonn le 17 Janvier au matin, dans la 81<sup>e</sup> année de son âge. Il avoit servi avec beaucoup de zele pendant trente-quatre ans le Roi son maître en qualité de ministre. Ses talens & ses connoissances lui en avoient mérité la confiance, ainsi que des cours où il étoit accredité. Ministre vertueux & intégre il n'avoit en vue que les intérêts de son Souverain & de sa patrie. Pere de famille respectable, il en fut toujours l'exemple & l'amour. Grand dans toutes les occasions où il fallut représenter la cour & le

I. Mars 1781.

389

Roi son maître, il étoit simple chez lui, mais extrêmement libéral envers les pauvres. On l'a vu recevoir indistinctement tous ceux qui étoient dans le besoin: il suffisoit d'être malheureux pour avoir droit à ses charités, & personne n'en portoit les mains vuides. Les larmes des pauvres familles qu'il a soulagées, & des ordres mendians qu'il a soulagés en tous les tems & dans toutes les villes, où ce digne ministre a résidé, acheveront mieux son éloge que d'autres détails dans lesquels nous pourrions entrer.

Jean Frédéric Bachof d'Echt, comte du St. Empire, chevalier des Ordres d'Alexandre-Newski & de l'Aigle-blanc, envoyé-extraordinaire du Roi de Dannemarck depuis 30 ans, est mort à Vienne le 24 Janvier dans la soixanté & onzieme année de son âge,

Le baron Sigismond de Kerekesch, chevalier de l'Ordre de Marie-Thérèse, est mort à Tyrnau en Hongrie le 8 Janvier, âgé de 61 ans. — Le baron de Haag, chevalier dudit Ordre, & propriétaire d'un regiment de cuirassiers est mort le 10, dans la même ville, âgé de 66 ans.

---

Dans le dernier Journal p. 251, l. 16. *trouve*,  
lisez *trouve*.

## T A B L E.

POLOGNE	{	<i>Varsovie.</i>	343
		<i>Lemberg.</i>	344
ESPAGNE	{	<i>Madrid.</i>	345
		<i>Cadix.</i>	347
PORTUGAL	(	<i>Lisbonne.</i>	351
DANNEMARCK.	(	<i>Coppenhague.</i>	352
ITALIE.	(	<i>Rome.</i>	353
ALLEMAGNE	{	<i>Vienne.</i>	354
		<i>Prague.</i>	357
		<i>Trieste.</i>	357
		<i>Berlin.</i>	358
		<i>Osnabruck</i>	359
ANGLETERRE.	(	<i>Londres.</i>	359
PAYS-BAS	{	<i>Bruxelles.</i>	371
		<i>La Haye.</i>	374
FRANCE	(	<i>Paris.</i>	375
		<i>Morts.</i>	389